

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 JANVIER 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 janvier 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 47 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE ,
DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, ~~BEUGNIES~~, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes
JUNGST, MALAISE, MM.SPEER, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE,
NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme
KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme
COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX,
THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, ~~LECOCO~~, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre collègue Bernard BEUGNIES qui est, malheureusement, hospitalisé et nous lui adressons, au nom du Conseil communal, nos vœux de prompt et de complet rétablissement. Nous demandons au groupe PRL-MCC de bien vouloir lui transmettre l'expression de notre sympathie. Mers chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour, peut-être pour permettre l'avancement d'un certain nombre de travaux, je me demande dans quelle mesure ne nous ferions pas, rapidement, les élections auxquelles nous devons procéder, c'est-à-dire les points 3 et 4 et, ensuite, entamer ainsi la discussion de la déclaration de la mandature et le reste de l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que vous êtes d'accord. Merci infiniment.

1^{er} objet : Prestation de serment d'une personne de confiance pour assister un Conseiller communal dans l'accomplissement de son mandat Secrétariat CC

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le premier point appelle la prestation de serment d'une personne de confiance pour assister un Conseiller communal. Il s'agit de Mme Isabelle CORNEZ qui est l'épouse de M. Mercier et qui doit prêter serment au même titre que les Conseillers communaux et elle aura à assumer la tâche, à l'instar des Conseillers communaux, elle a tous les droits et doit aussi faire preuve

de toutes les réserves d'un Conseiller communal. Mme Isabelle CORNEZ, pourriez-vous avoir la gentillesse de prêter le serment constitutionnel.

Mme CORNEZ : « Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Madame. Je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe en qualité de personne de confiance de M. le Conseiller communal MERCIER.

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tant que le règlement communal n'est pas approuvé, je ne peux rien dire, mais dès que le règlement est approuvé, les téléphones seront interdits à l'intérieur de la salle. Pour le moment, comme il n'est pas encore approuvé, je suis bien forcé de me taire, mais je le dis quand même.

3^e objet : Election des membres du Conseil de Police Secrétariat

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le point suivant appelle l'élection des membres du Conseil de Police. De mémoire, les 19 membres effectifs sont désignés pour la Ville de Mons. Vous savez que dans notre zone de police, nous sommes associés à Quévy, que pour Mons, nous devons désigner 19 personnes qui vont constituer le Conseil de Police. Constatant qu'il y a autant de candidats qu'il y a de postes à pourvoir, je vous suggère, pour ne pas vous encombrer de 19 votes individuels, de voter une seule fois, oui – non. Sauf, si un membre du Conseil souhaite que l'on fasse autrement, il va sans dire que dans ces conditions, nous voterions cas par cas. Mais, constatant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et partant du principe que votre temps est précieux, puis-je avancer de la sorte. Dès lors, peut-on distribuer les bulletins de vote ? Vous verrez qu'au-dessus de la case, se trouvent les mentions « oui » ou « non ». Le « oui », c'est pour les 19 personnes ; le « non » veut dire que vous n'êtes pas d'accord.

Quarante-trois bulletins nous sont revenus ; 43 votes sont unanimes. Donc, sont membres effectifs du Conseil de Police pour ce qui concerne Mons : Eric BAILLY – Bernard BIEFNOT – Nicole COUSTURIER – Jacques DE PUYDT – Thierry FLAMECOURT – Geneviève GUEPIN – Jacques HAMAIDE – Geneviève ISAAC -

Christine JOARLETTE – Henriette JUNGST – Jean-Marc LECOCQ – Nicolas MARTIN – Mélanie OUALI – Achille SAKAS – Ottavio SODDU – Didier SPEER – Christophe TAQUIN – Laurence THYSBAERT et Jean-Pierre VISEUR.

ADOPTE à l'unanimité - 2^e annexe

Entrée de M. LECOCQ : 44 présents

4^e objet : Election des membres du Conseil de l'Aide Sociale Secrétariat CPAS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons passer au point 4 qui est le vote relatif aux Conseillers de l'Aide Sociale. Avant de faire distribuer les bulletins, je me permets d'attirer votre attention car c'est quelque chose d'un peu complexe. Chaque Conseiller communal dispose de huit voix. Donc, bien entendu, vous portez vos voix sur qui vous voulez. Mais, surtout, j'attire votre attention sur le fait qu'il nous faut 8 voix, faute de quoi, votre bulletin ne sera pas pris en considération. Il pourrait y avoir des conséquences pour les membres du Conseil de l'Aide Sociale de votre propre groupe. Donc, comme il n'est pas d'usage de voter 8 fois, soyez attentifs, votez, comptez et recomptez pour qu'il y ait bien 8 croix. Je m'excuse, une croix par bulletin et l'ensemble, une croix sur chaque bulletin, il y a 8 bulletins, donc vous devez vérifier que dans chacun de ces paquets, il y a bien 8 bulletins et 8 croix. Nous allons distribuer ces bulletins un peu particuliers pour les candidats Conseillers de l'Aide Sociale. Sont candidats, membres effectifs, par ordre alphabétique, M. Marc BARVAIS – Geneviève BLOCKMANS – Xavier DUPONT – Jacques FLANDROIT – Guy GOETGEBUER – Vivian HISMANS – Pascal LAFOSSE – Brigitte MICHEL – Bruno RIGO – Giuseppa SALAMONE – André JACQUEMIN – Christine LAGNEAU – Serge COLMANT et Laurette PREVOT. Voilà les candidats. Il y a un candidat de plus que le nombre de Conseillers de l'Aide Sociale que nous devons désigner. Nous allons faire maintenant distribuer les bulletins de vote. Les deux plus jeunes Conseillers communaux sont chargés du dépouillement, à savoir Nicolas MARTIN et Mélanie OUALI qui viendront ici dans un instant.

Les votes ont commencé. Quarante-quatre paquets de bulletins étant rentrés, je considère que tout le monde a exercé ses droits, nous demandons à nos deux scrutateurs de faire le travail en toute sérénité, ce qui prendra quelques longues minutes et nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le débat, non sans avoir dit et répété ce que j'ai dit hors micro, que le procès-verbal

est à votre disposition et s'il n'y a pas de remarque d'ici la fin de la séance, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

2^e objet : Discussion de la déclaration de mandature du Collège échevinal
Cabinet du Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'ouvre la discussion de politique générale de la législature de la Ville. Qui souhaite prendre la parole ? MM. HAMAIDE – TAQUIN – VISEUR – BIEFNOT, et Mme MERCIER et M. BAILLY.

M. HAMAIDE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, le message et les déclarations du Bourgmestre tant au Conseil communal du 2 janvier qu'à la réception du 6, ont été, me semble-t-il, globalement bien reçus. Il faut dire qu'il s'agit, à ce stade, davantage de grandes orientations que d'actions précises. Celles-ci viendront, bien sûr, notamment à l'occasion de la discussion des budgets. Ainsi donc, je le répète, les déclarations du Bourgmestre, sont faites de souffle et d'ambition, des mots que nous aimons entendre. Et l'homme reste bien au centre de son propos, c'est également notre pensée fondamentale. Je préciserai d'entrée de jeu, qu'il nous paraît logique que sortant de charge, nous gardions aujourd'hui certaines réserves d'expressions mais en tout cas, nous ne sommes pas là pour faire des leçons, pour dire ce qu'il faudrait faire ou ce qu'il aurait fallu faire, il y a un temps pour tout. M'exprimant, selon notre expérience et selon ma sensibilité, je me limiterai à quelques réflexions d'ordre assez général, tandis que mes collègues, Anne-Marie MERCIER et Eric BAILLY, préciseront notre perception des choses dans différents domaines que sont l'enseignement, la sécurité, l'environnement et les finances. J'examinerai donc, en survol, une dizaine de points, prélevés dans les déclarations dont je parlais. Tout d'abord, le dossier d'un bilinguisme français/néerlandais à Mons à moyen terme. Nous disons, évidemment, oui. C'est un effort à notre portée sur cette ouverture mais également pour l'emploi et je suis certain que le réseau libre qui pratique déjà des opérations d'immersion totale, tant en Flandres que dans les villes jumelées, répondra à l'appel du Bourgmestre. Secundo, la décentralisation annoncée dans les sections. Oui, bien sûr, aussi. Elle peut, à l'évidence, constituer une avancée de la qualité des services aux citoyens. Il est vrai qu'une certaine centralisation nous avait été imposée, après fusion, pour raisons financières. C'est donc, ici,

aussi, un défi à relever. Tertio, l'éthique de la discussion. Oui, toujours, nous y adhérons. Elle peut constituer une pratique de concorde et de démocratie mais cela ne doit pas retarder la décision. Quatrième point, l'installation d'une cellule à l'instar du Grand Liège. Oui, elle peut constituer l'observatoire dont une ville a besoin, pratiquant un regard d'anticipation, elle permet de gagner ; créée en dehors des différences, elle peut être la voie pour instituer le réseau des décideurs que préconise le Bourgmestre. Cinq, la fonction économique. Evoquant celle-ci, je dirai qu'elle me semble être vraiment, chronologiquement, la première. Sa réussite conditionne bien souvent la réussite des autres fonctions. Mais son exercice est souvent fort ardu car il demande une logique de transversalité qui s'oppose à une tradition de féodalité des services très verticaux, un autre défaut. Culture.

Monsieur le Bourgmestre a annoncé des états généraux début mars. Excellente initiative. Le Conseil Culturel du Centre Culturel de la Région de Mons était déjà, en quelque sorte, cette espèce d'assises. Mais je dirai qu'il faudra être costaud pour encadrer, rendre utiles et positives de telles assises, car s'il est vrai que si le monde culturel est tellement créatif, je sais aussi, d'expérience, combien il pratique peu la transversalité et combien il reste souvent fixé sur sa subjectivité.

Septièmement, l'administration. Elle est le fer de lance de l'action du Collège et du Conseil. Mais il faut bien se rendre compte de la pénurie et de la grande misère des locaux dont elle dispose et cela rend parfois difficile son fonctionnement dans la dignité. Huit, il est vrai que le chiendent de Mons, je dirai même son cauchemar, reste bien sa pauvreté congénitale historique. Il s'agit d'un cercle infernal dont il faut toujours et constamment tenter de sortir. Ici, la lutte pour une autre répartition du Fonds des Communes reste un nécessaire combat à mener. Neuf, ce n'est bien sûr pas le moment d'un débat pour la mobilité mais elle reste un grand souci. Je me bornerai à demander au Collège d'examiner, pour s'en inspirer, peut-être, un plan établi, il y a plus de 30 ans, par la Jeune Chambre Economique de Mons et plus particulièrement par l'architecte Pierre Farla. Il me semble que ce document garde toujours une actualité. La presse relatait récemment que Namur aurait obtenu 60 % de subsides dans certaines opérations de créations d'aires de stationnement ; c'est à vérifier. Par ailleurs, je pense que le retour au centre-ville de certaines grandes lignes de la TEC, qui le demande d'ailleurs, pourrait être positif. Dix, un des plus grands défis des années à venir sera la gestion des Grands Prés. Au triple plan de la gestion du hall : Imagic et sa réussite, la

complémentarité du centre commercial avec le centre ancien de Mons et aussi celui de Jemappes. Pour cela, il faut tenter d'intégrer les différentes parties de la Ville. Ici, j'évoquerai une suggestion de Transitec et de Cooparch, les deux bureaux d'études, l'un pour la mobilité, l'autre pour le schéma de structure, qui ont suggéré, quelque part, une solution révolutionnaire, utopique sans doute. Il s'agirait de neutraliser à la grande circulation les boulevards Gendebien et Charles Quint, pour en faire, en partenariat avec la SNCB, une nouvelle avenue urbaine, réservée aux commerces et aux services et simultanément, d'élargir le ring des boulevards par le Nord-Ouest en traversant les Grands Prés, en leur centre, par une boucle Porte du Parc – Place des Alliés. Le cercle de boulevards passerait alors de 5 à 7 km.

Dans ce débat, en termes généraux, comme l'est forcément celui-ci, je voudrais m'arrêter un court temps sur la question de l'image de la Ville. L'image de Mons reste, en effet, un chantier permanent et chacun est concerné. La région de Mons est, de longue date, déficitaire en terme d'image. Or, l'image est une voie de la communication, elle permet d'exister autrement. Ce qui se passe et ce qui s'annonce me laissent croire que nous arrivons à un tournant positif. Je me permettrai donc d'indiquer quelques voies de qualification de cette image. C'est une vieille rengaine, mais je la répète, l'histoire de Mons reste à écrire et je voyais récemment dans la presse que les Facultés Universitaires de Namur s'appliquaient à donner des cours d'histoire de leur ville. Autre suggestion, l'accueil des résidents momentanés que sont les étudiants fréquentant les universités et les écoles ainsi que les ressortissants des dix-huit pays des grands quartiers de l'OTAN et des 43 nations du partenariat pour la paix, peuvent devenir, ultérieurement, nos ambassadeurs partout dans le monde. C'est peut-être mieux ou plus que des dépliants. Je ne sais pas échapper à vous raconter une anecdote vécue récemment avec certains d'entre vous. Nous trouvant à la sortie du Philharmonique de Liverpool, dans un pub, nous discutons avec des britanniques et l'un d'eux nous dit : « Mais, moi, je suis Conseiller municipal à Liverpool. Et vous, vous êtes quoi » ? Nous, on est montois ! "A Mons, j'y ai été dix ans, je connais le Lumeçon, je connais la ville, c'est une ville chouette et chaleureuse." Son passage à Mons avait fait de lui un ambassadeur comme je le voudrais. Autre point, la valorisation de certains signes particuliers à Mons que sont la musique, la fleur, le cheval, l'architecture, bien sûr, l'enseignement, la jeunesse. Le

développement aussi du concept « Ville cognitive » que propose, pour Mons dans le Schéma de Structure, COOPARCH, Monsieur le Bourgmestre a appelé cela, à mon sens, la « Société des Esprits ». Je citerai encore l'organisation toujours mieux qualifiée des Fêtes de la Trinité qui devraient être traitées en patrimoine exceptionnel. Je pourrais continuer indéfiniment, mais je m'arrête là et je me permets, cette fois, une touche plus politique. Je dirai que nous ne sommes toujours pas convaincus de la réelle opportunité à terme d'avoir laissé revenir le « Loup bleu » dans la bergerie. Cela ne reflète pas réellement le scrutin populaire d'octobre. En conclusion, nous acceptons, avec enthousiasme, notre devoir d'opposition positive et, en toute élégance, c'est une responsabilité de démocratie, une contradiction par l'expression de sensibilité, qui peut différer et est aussi créatrice et source de fécondité et d'enrichissement pour une ville, car ce qui compte finalement et qui constitue notre ligne de conduite commune, c'est le bien de cette ville et de ses habitants. Nous exprimons donc tous nos vœux pour eux dans la future gestion de Mons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. Jacques HAMAIDE et je cède la parole à M. TAQUIN.

M. TAQUIN, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je ne parlerai pas au nom des « Loups bleus » mais au nom d'une force qui a reçu de larges suffrages et qui entend apporter sa part constructive au devenir de Mons. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, mes Chers Collègues, c'est avec enthousiasme que le groupe PRL-MCC adopte la déclaration de mandature du Collège, enthousiasme que nous étendons aux grandes orientations données par M. le Bourgmestre à l'occasion des vœux de l'an neuf, car l'enjeu de ces nouveaux départs excède largement les limites de notre Ville et les compétences strictement communales. Les Montois et les Borains ont parfois à connaître le sentiment d'être les victimes d'un mauvais sort. Aujourd'hui, la conjonction des astres nous sourit et il nous appartient de croire en notre chance et de la saisir. Vous avez eu raison, Monsieur le Bourgmestre, de tenir des propos ambitieux pour Mons, Capitale du Hainaut. Il y a lieu de placer la barre haut si l'on veut que notre région gagne un niveau de développement digne de nos atouts. Cet objectif est à atteindre au bénéfice de toute la population, spécialement – on ne le dira

jamais assez – au profit des plus faibles et des moins qualifiés qui paient, en définitive, le prix le plus cher à la crise et à notre retard de développement. Bien entendu, vous pouvez compter sur notre appui déterminé dans cette action et plus particulièrement dans deux domaines. Le premier est celui des moyens financiers, le débat budgétaire le montrera. La tâche ne sera pas facile pour des raisons identiques à celles que rencontrent les autres communes, mais aussi, à cause des charges du passé. C'est pourquoi nous soutiendrons l'effort du Collège, non seulement au travers de la compétence, ô combien centrale, qui nous a été dévolue, mais encore par tous les relais que nous pourrions mobiliser à tous les niveaux de pouvoir. Le second secteur, cela ne vous étonnera pas, où nous sommes bien placés pour prêter main-forte au Collège, est celui de la Culture. Là aussi, le défi est de taille. De nombreux établissements et institutions publiques ont été créés ou confortés ces dernières années. Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que tous les acteurs de la vie culturelle, c'est-à-dire, les artistes mais aussi les publics puissent adhérer à un grand dessein, à un grand projet. Il n'y a pas d'équipe gagnante sans club de supporter. L'heure est également venue de la reconnaissance de notre Ville comme Capitale culturelle. Dès à présent, notre Ministre des Arts et des Lettres a mobilisé toute son équipe vers cet objectif prioritaire. Avec le concours de tous les responsables concernés, Mons – Capitale culturelle, deviendra un rêve concrétisé et le symbole d'une réussite appelée à s'étendre dans une contagion vertueuse. Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas passer en revue l'ensemble des thèmes de votre déclaration, car nous reconnaissons pleinement dans vos propos, les valeurs qui nous animent et je n'ai à les ponctuer ni d'un bémol, ni d'un iota et la paraphrase leur est, ô combien, inutile.

Au nom du groupe PRL-MCC, je veux juste dire un mot sur la sécurité tant nous connaissons l'attente légitime de la population à ce sujet. Vous avez eu raison, Monsieur le Bourgmestre, d'élever votre projet au-dessus du faux débat entre la prévention et la répression. Eviter l'apparition du mal constitue la voie la plus efficace, même si, paradoxalement et par hypothèse, c'est l'action la moins visible et donc la moins spectaculaire. Quant à la répression, elle nous échappe, quoique nous soyons autorisés à lancer un cri d'alarme à propos de l'effectif actuellement décimé du Parquet de Mons réduit à traiter les urgences. La répression peut d'ailleurs, dans de nombreux cas, céder la place à un travail social ou

d'accompagnement de la personne. Mais, ce que les Montois veulent à tout prix, c'est une présence de l'autorité dans les quartiers, signifiant que le dernier mot doit rester à la Loi. La refonte de nos Corps de Police et notre Conseil de Police doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de législature. En matière de sécurité routière, nous souhaitons des mesures fortes et générales pour réduire la vitesse dans les villages et les zones de résidence.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, la Cité vit au rythme des élections et des renouvellements d'équipes qui s'en suivent. Ce cycle constitue en quelque sorte sa respiration. Nous souhaitons que le Collège marque vite son empreinte, qu'il s'attache aussi à réaliser la paix des montois, car c'est leur union qui fera leur force et nous avons pleine confiance dans la capacité du Collège et du Conseil à rassembler tous les talents pour réussir ce grand projet.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur TAQUIN. Je cède la parole à Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

D'abord, peut-être, sur la forme du débat, si je peux vous demander quelque chose pour autant que vous en soyez d'accord, c'est que comme tous les quatre membres de notre groupe souhaitent intervenir dans un ensemble plus ou moins cohérent, ce serait de permettre à Mme JUNGST, Mme MALAISE et puis M. COLLETTE, enfin, d'intervenir immédiatement après moi.

Je tiens d'abord à dire que je me réjouis de la tenue de ce débat parce que, à ma connaissance, c'est la première fois que cela se fait, cela ne s'était pas fait, en tout cas, au cours des mandatures précédentes, un débat sur la déclaration inaugurale du maire, en quelque sorte, et donc, pour moi, c'est donc intéressant, c'est même fondamental que l'on puisse le faire. Je crois que l'on ne doit pas seulement le baser sur le discours que vous avez prononcé, mais en général, plutôt sur l'installation du Conseil communal et sur l'installation de la nouvelle majorité, c'est-à-dire, en quelque sorte, sur la situation politique. C'est pourquoi, d'abord, je veux commencer par présenter, au nom de mon groupe, nos félicitations aux nouveaux Echevins et au nouveau Bourgmestre, particulièrement au nouveau Bourgmestre, dont le score électoral – il l'a dit lui-même – était

inespéré. Ce n'était pas inespéré pour tout le monde, mais en tout cas, c'était inespéré pour vous. Je tiens, en tout cas, à vous féliciter, même si pour moi, le phénomène dépasse le phénomène proprement politique et tient peut-être un peu au phénomène du star système, si je peux m'exprimer ainsi. Mais, en tout cas, le résultat est là et nous, nous travaillerons en conséquence de ce résultat. Cette majorité, elle est étonnante parce qu'elle est excessivement large et, en même temps, déséquilibrée. La question qui se pose à tout le monde, que tout le monde s'est posée et pour laquelle, à mon avis, nous n'avons jamais eu vraiment de réponse convaincante, c'est : pourquoi cette ouverture des socialistes aux libéraux ? Je vais me risquer à émettre deux hypothèses, mais évidemment, c'est avec plaisir que l'on entendra la réponse de votre bouche, la réponse de la source, en quelque sorte. D'une part, c'est le partage des responsabilités, surtout le partage des responsabilités au moment où il faudra rendre des comptes, c'est-à-dire, dans six ans. A de nombreuses reprises, vous avez insisté dans tous vos discours et dès le tout premier jour, lorsque vous receviez un accueil triomphal au théâtre, vous avez insisté pour dire : « vous savez, ce sont de grandes responsabilités, ce sont de très grandes responsabilités ». Je suis bien d'accord avec vous d'ailleurs mais on avait un peu le sentiment que votre propre score vous effrayait un peu et donc, on pourrait imaginer que vous avez voulu partager ces responsabilités encore que je doute que dans six ans, on demande des comptes au PRL , on vous demandera surtout des comptes à vous et je crois que si c'est cela la raison, elle est probablement un peu ratée. La seconde hypothèse, c'est que cela relèverait plutôt d'un accord entre présidents de partis, c'est-à-dire, quelque chose qui se serait passé loin au-dessus de la tête des montois et des montoises, quelque chose qui serait, en quelque sorte, l'enjeu d'une stratégie beaucoup plus large. Mais, de toute façon, je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur HAMAIDE, non pas nécessairement sur le « Loup bleu », on ne leur voit pas de longues dents prêtes à dévorer les autres, mais enfin, sur le fait que cette majorité ne correspond sans doute pas vraiment à la volonté des montois et des montoises. La deuxième question qui se pose après celle-là, c'est évidemment de savoir pourquoi le PRL a accepté de se mettre à 7 conseillers pour défendre un strapontin ? Parce que, enfin, vous représentez à 7 plus ou moins un quart des sièges des 30 sièges socialistes. Donc, vous pourriez avoir, me semble-t-il, d'autres prétentions. Vous avez reçu un dixième des sièges et encore, cela c'est

en terme de sièges, parce que si on voit les choses en terme de programme, alors là, mes excuses, mais je considère que vous êtes inexistant. Dans le discours mayoral, sur le programme de législature, où est la marque bleue ? Elle est pour moi complètement absente et je dois d'ailleurs vous dire que cela ne me choque pas du tout ; en général, nous n'allons pas verser une larme là-dessus, mais, n'empêche que l'on ne voit pas votre trace, on ne voit pas votre programme transparaître dans la déclaration. Nous retrouvons, au contraire, pas mal de nos propres propositions grâce, sans doute, au travail de contagion culturelle qui a été mené antérieurement par mes collègues de la mandature précédente. Alors, pourquoi avez-vous accepté ? Peut-être pour sauver la face ?! Monsieur MILLER, vous étiez venu à Mons comme en terre de mission, peut-être pas pour apporter le bonheur aux montois, mais en tout cas, pour mettre de l'ordre dans les troupes bleues. D'après les bruits qui courent, d'ailleurs, cela n'est pas tout à fait réglé, ce n'est pas mon problème, mais en tout cas, pour conquérir l'Hôtel de Ville et, aujourd'hui, vous y êtes, mais honnêtement, nous nous demandons pour quoi faire, parce qu'on ne voit pas vraiment ce que vous allez faire dans cette majorité où vous êtes réduit à la portion congrue. D'autant plus que le malaise est encore accru avec ce qui s'est passé lors de la prestation de serment. Je trouve que prêter serment et démissionner trente secondes plus tard pour incompatibilités politiques, cela ne fait pas très nouvelle culture politique cela. Demander à Mme COLINIA de garder votre siège bien au chaud, cela me paraît quand même quelque chose qui n'est pas vraiment dans l'esprit d'un renouvellement de la culture politique parce que, de deux choses l'une, ou Mme COLINIA a les compétences, est une bonne Echevine des Finances, fait bien son boulot et alors, il n'y a pas de raison, un jour, de la remplacer, ou bien ce n'est pas le cas, et Mme COLINIA n'avait pas les compétences, mais alors, il ne fallait pas la proposer. En tout cas, on a l'impression que dans cette affaire, c'est plus l'intérêt des personnes plutôt que l'intérêt des montois et des montoises qui a prévalu et je trouve que Mme COLINIA est bien bonne d'avoir accepté un strapontin, mais en plus, un strapontin éjectable. Voilà comment nous jaugeons, en toute franchise, cette majorité curieuse, mais nous allons voir à l'usage et, en tout cas, les autres membres de notre groupe vont alors s'attacher à quelques dossiers plus particuliers. Dans l'ensemble, notre position ne variera pas de ce qu'elle a toujours été jusqu'ici, c'est-à-dire, une position d'opposition constructive, même si il faut

reconnaître, en toute franchise, que le « return électoral » de cette façon de faire a été plus faible qu'espérée, malgré le bon boulot qui avait été fait par l'équipe précédente. J'en parle à l'aise puisque je n'y étais pas. Mais, en tout cas, nous n'allons pas devenir des destructeurs, nous avons toujours eu une culture d'opposition constructive et nous continuerons. Nous continuerons en nous efforçant de mettre le citoyen et la citoyenneté au centre de nos préoccupations, la citoyenneté sous toutes ses formes, pas seulement la citoyenneté politique, celle qui vise, et c'est très bien d'ailleurs, à essayer de partager, le plus possible avec les citoyens, l'exercice du pouvoir politique mais aussi de la citoyenneté sociale, j'entends par là tout le travail qui se fait dans la société et dans les associations sportives, culturelles, de quartiers, des associations de solidarité, etc. et qui sont, effectivement, très intéressantes, qui sont le reflet de la vie réelle et à ce sujet, je voudrais dire que nous attendons de la nouvelle majorité, qu'elle soutienne ce qui existe plutôt que d'essayer comme cela s'est fait trop souvent dans le passé, de le récupérer ou de concurrencer les initiatives des citoyens par d'autres initiatives de style public. Je crois, au contraire, qu'il faut essayer de travailler en synergie et que le pouvoir politique doit être en appui des initiatives des citoyens. La troisième facette de la citoyenneté, c'est quelque chose que j'appellerais la citoyenneté économique, on n'en parle pas souvent mais dans nos concitoyens, il y a des gens qui sont des producteurs, mais, de toute façon, nous sommes tous des consommateurs et mettre l'éthique à la fois de la production et de la consommation au service du développement durable pour avoir une production à une consommation responsable, je crois que c'est un point important dans l'avenir de la société en général. Pour terminer, j'ai une petite question relativement pointue mais qui a trait au futur immédiat ; vous nous aviez annoncé, Monsieur le Bourgmestre, qu'il était vraisemblable que nous traiterions, en tout cas, vous alliez essayer que nous puissions traiter du budget lors du prochain Conseil Communal, que ce soit lors du prochain ou que ce soit après, peu importe. Ce que je voudrais vous demander, c'est quelque chose que je demandais déjà d'ailleurs lorsque j'étais Conseiller communal dans les années 90, c'est que le budget soit accompagné d'une note de politique générale de chacun des Echevins, que le budget ne soit pas un catalogue de chiffres, une espèce de sommes comptables parce que cela n'engendre pas un bon débat politique. Je crois que si nous avons, comme cela se fait, vous le savez, Monsieur le Bourgmestre, dans d'autres

Assemblées, une note de politique générale de vous-même et de chacun des Echevins qui nous dit : « Voilà ce que je vais faire avec l'argent que je sollicite dans le budget, voilà les choix que nous avons dû faire », parce qu'on est bien conscient qu'on ne peut pas tout faire et pas tout faire en une fois, donc, il y a des choix à opérer ». Mais, ce qui est intéressant, c'est de savoir quels sont ces choix et pourquoi on les a établis ; comme cela va venir bientôt, j'en fais la demande avec une certaine insistance, parce que je crois que le débat sur le budget pourra y gagner.

Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur VISEUR. Je cède la parole à Madame JUNGST.

Mme JUNGST, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je prendrai quelques points plus spécifiques de votre déclaration de mandature. A la lecture de ce programme, on voit tout de suite que vous placez la sécurité et la prévention comme une priorité et comme nous, vous souhaitez favoriser une police locale de proximité. Comme nous, vous liez la politique de sécurité avec la politique d'égalité des chances. Dès lors, ce que nous aurions souhaité trouver dans ce programme, c'est une note de politique communale concertée pour y arriver. En fait, établir des synergies avec les acteurs concernés est intéressant, mais il nous semble que cela ne remplace absolument pas la définition des priorités communes entre les différents départements communaux. En fait, pour mettre en place une politique d'égalité des chances, l'éducation, la culture, le tourisme, le logement, et d'autres départements encore, doivent travailler ensemble. Or, nulle part, on ne voit de lignes transversales quand on parcourt ce programme et je pense que c'est un grand manque. L'éducation qui devrait jouer un rôle primordial dans cette politique d'égalité des chances est, dans ce programme, réduite à une portion congrue et est à peine abordée. Etre autonome et avoir les outils pour changer la société ne se résument pas à introduire des nouvelles technologies et les langues étrangères, même si c'est le néerlandais et même si nous ne nions pas leur importance, je pense que vous auriez dû, en tous les cas, aller plus loin en terme de projets d'écoles, car je pense que les projets d'écoles doivent être portés par le Pouvoir Organisateur et donc, par le Collège. L'enseignement

secondaire, on en parle très peu et il mériterait, pourtant, à lui seul, un chapitre entier. Certaines implantations comme celles de Cuesmes, par exemple, sont en perte de vitesse. Le nombre d'élèves est, chaque année, en baisse. Il serait intéressant et nous aurions été heureux de pouvoir découvrir quelle place vous alliez donner à l'enseignement secondaire communal lors de votre mandature. Il y a aussi tout un catalogue de mesures qui est repris dans ce programme, comme si tout était à faire et là, je crois aussi qu'il faut constater qu'il y a beaucoup de choses et de nombreuses choses qui existent déjà soit, organisées par du tissu associatif ou par d'autres réseaux, soit en partenariat, effectivement, avec la Ville. Je pense notamment à la Maison de Justice. Elle a été mise en place, déjà elle existe, c'est une réalité et je n'ai pas bien compris si dans votre programme de mandature, s'il s'agissait de mettre en place un autre outil ou bien si vous découvriez que cette maison existait déjà. La Maison de l'Emploi, c'est pareil, cette maison est déjà en cours d'élaboration, il y a déjà des pourparlers et même avancés, entre différents organismes notamment, le FOREM, le CPAS, l'ALE et d'autres secteurs. L'information sur les loisirs actifs, effectivement, c'est une bonne chose, mais c'est déjà un domaine qui est organisé et bien organisé, je trouve, par le tissu associatif local. Votre programme les annonce comme des activités, mais nous n'avons pas bien compris si elles étaient à réaliser ou bien si elles allaient être soutenues principalement par votre collègue. Par contre, ce que je déplore personnellement, c'est qu'il n'y a aucune trace d'une politique locale de jeunesse, concertée avec les acteurs de terrain, les centres de jeunes, les organisations de jeunesse, l'aide à la jeunesse, etc. Or, Mons est vraiment une Ville qui détient en son sein de nombreuses structures qui s'occupent directement ou indirectement de la jeunesse et où la Ville aurait un rôle probablement de coordination intéressant à jouer. Donc, pour nous, Ecologistes, il s'agit d'une véritable priorité et je déplore qu'elle ne soit pas du tout abordée dans cette déclaration de mandature, mais je pense qu'il y a possibilité d'y remédier.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Je cède la parole à Madame MALAISE.

Mme MALAISE, Conseillère : Ecologiste oblige, il en fallait un ou une qui se colle vraiment à l'environnement au sens très strict. C'est moi, et je ne ferai que trois

réflexions pour ne pas « noyer le poisson » disons. La première réflexion que votre programme m'a inspirée est un axe d'actions qui est mis sous silence. Pour moi, c'est l'agriculture. A Mons, les agriculteurs sont peu nombreux et, à Mons, les agriculteurs gèrent 45 % du territoire. Ils façonnent les paysages de tout le monde, ils influencent la diversité de tout le territoire et leur activité a un impact sur les ressources naturelles de tous. Il faut bien reconnaître que pour faire le boulot sur ce territoire, ils sont mieux placés que nous et je pense que cela ne serait pas un énorme travail que de rechercher leur collaboration. Bien sûr, il faut des monnaies d'échange, mais je pense qu'il y a des besoins et des aides que nous pouvons leur donner. Nous pensons donc qu'il y aurait tout intérêt à créer un dialogue, à construire un dialogue avec les agriculteurs qui sont généralement bien méconnus de la population montoise, en vue d'un jour passer avec eux des contrats qui vont être profitables à toute la population et à eux. C'était ma première idée.

Maintenant, quand vous parlez des déchets, de la propreté publique, je sens très bien la volonté de lutter pour la propreté publique. Cela m'a inspiré ma seconde idée. J'ai un peu élargi : « Lutter pour la propreté ». J'ai élargi à : « Lutter contre les infractions en matière d'environnement ». Je voudrais un peu citer quelques exemples de ce qui s'est souvent passé dans le passé récent. Je vois une entreprise qui fait un compost industriel épouvantable. Cela pue, cela a duré deux étés, avec 3 PV et sans la permission d'exploiter. Il a quand même fallu deux ans pour que les choses rentrent dans l'ordre. Une personne qui fait un feu de jardin et qui brûle quelques bidons qu'elle a dans son garage, un voisin que l'on traitera d'enquiquineur prévient la police, la police vient faire le gros doigt : « Cela, ce n'est pas bien, vous faites beaucoup plus de dioxine que Ciments d'Obourg ! ». Ou bien autre chose, les permis de bâtir, que ce soit pour des antennes de mobilophonie ou que ce soit pour des personnes qui n'ont pas de permis ou qui, outrepassent leur permis, on vient constater l'infraction et on dit : « Maintenant, il faut faire une demande de régularisation ». Mais, c'est une formalité ! Cela ne s'est pas toujours passé comme cela, mais presque toujours. Et ce qui est important, au-delà du fait que cela se passe, c'est que tout le monde le sait. C'est de notoriété publique qu'il y a soit un manque d'outil, soit un manque de volonté pour faire respecter les règles qui sont édictées. Alors, quand je sens dans tout l'environnement, votre volonté de travailler par la politique de la carotte, en faisant de la sensibilisation et de la prévention, je pense qu'il faut quand même réfléchir

un peu plus loin et se dire que si une minorité d'inciviques peuvent continuer à mettre à néant toutes les politiques de sensibilisation et de prévention basées sur l'appel au sens civique des montois, je pense qu'il faut se dire, là, qu'il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier pour reprendre un peu le contrôle de la situation et que ce sentiment que le laisser-aller et qu'une certaine impunité existent, il faut le briser. Il y a des outils, souvent on a dit qu'ils sont inefficaces, on les a laissés tomber, on préfère de la sensibilisation. Nous souhaitons, nous, qu'en matière d'environnement, propreté et autres matières, on les reprenne, qu'on les réexamine et qu'on ait une stratégie globale pour reconstruire la situation. On peut aller en justice, ce n'est pas toujours pertinent, cela l'a parfois été et on ne l'a pas fait, faute de moyens. Dans certains cas précis, la pose de scellés sur des chantiers ou des entreprises peut s'indiquer. Combien de temps doit-on attendre, un an, deux ans, trois ans ? Il y a la faculté d'imposer des amendes administratives qui remettent la sanction vraiment dans nos mains, qui sont assez souples et puis, il y a la Police à qui l'on peut donner une ligne claire et que l'on peut soutenir publiquement sur ce terrain. Donc, quelque part, il faut agir mais surtout, il faut le faire savoir. Il faut que la population sache que celui qui va faire respecter les règles, c'est nous. Le voisin n'est pas un enqueteur quand il appelle la police et le policier n'est pas un méchant quand il fait son travail. Mais, nous, nous menons des politiques de sensibilisation et de prévention et si nous n'avons pas simultanément la politique du bâton, moi, je pense qu'elles resteront sans effets. On a commencé par la prévention et la sensibilisation, on a bien fait mais tant qu'on arrive pas à faire respecter les règles, là, on se décrédibilise de plus en plus. Ma dernière idée, la plus courte, peut-être la meilleure, c'est le souhait que le Collège soit sensible à certains dossiers qui, a priori, ne sont pas de compétence communale. Je pense, bien sûr, à tous les problèmes scientifiques et techniques pour lesquels nous avons peu de recul qui sont porteurs d'espoirs, d'inquiétudes. Certains débats sont déjà venus ici mais certainement, en 6 ans, il y aura bien encore d'autres problématiques qui viendront. Il n'y a rien à faire, le point commun de ces débats, c'est qu'il y a des incertitudes qui mettront des années et peut-être, dix ans et peut-être vingt ans, à être levées. Et cela, paralyse souvent le pouvoir. Nous souhaitons que la commune s'implique dans ces débats. Simplement, parce que nous sommes en première ligne, c'est la commune qui est en première ligne, faisant face aux citoyens. Je ne veux pas préjuger des disputes

que nous pourrions avoir à ces sujets, des mesures auxquelles cela pourrait mener, je veux simplement demander qu'on s'implique, tous les débats n'auront peut-être pas lieu dans cette assemblée, mais nous aurons peut-être à susciter au sein de l'Union des Villes et des Communes, les mêmes débats ou participer aux débats organisés par des associations sur notre territoire. Simplement, n'ignorons pas ces questions, mettons la pression pour qu'il y ait un début de gestion, ne faisons pas de la non-gestion pure et simple en attendant qu'un jour, une certitude arrive ou qu'un autre pouvoir prenne bien ces responsabilités ! Voilà, les bonnes fées ou les bons génies accordent toujours trois vœux, je les ai émis. Quelques doutes, j'imagine, sur la baguette magique, vous n'en avez pas plus que nous, mais je pense que nous pouvons quand même avoir des réponses.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre.

Je terminerai l'intervention du groupe Ecolo dans le débat en me livrant à un petit exercice statistique qui montre que, manifestement, le vocabulaire utilisé dénote dans votre déclaration de politique générale, que vous êtes en phase avec la nouvelle culture politique. Vous avez évoqué transparence, une fois ; citoyenneté, deux fois ; simplification, une fois. Mais les intentions de votre Collège de mettre en œuvre ces notions sont évidentes. L'accueil du citoyen est évoqué à six reprises. Il faut associer à cette notion, la volonté de décentraliser, quatre fois, l'évocation de la proximité, une fois, de l'écoute, une fois, de l'accessibilité, deux fois. En rupture avec la politique de l'ancien Collège, vous avez évoqué votre volonté de communiquer, quatre fois, informer, six fois, former, trois fois, sensibiliser, une fois. Dans sa volonté, votre Collège ne veut pas s'arrêter là puisqu'il évoque la participation à six reprises, l'association à six reprises également, la consultation, une fois, la rencontre et le dialogue, une fois, le débat, deux fois et la concertation, quatre fois. Enfin, votre programme évoque la recherche d'un consensus de toutes les forces vives de la Ville en évoquant la collaboration, deux fois, la mise en réseau à cinq reprises, les échanges à quatre reprises et encore la coordination, une fois, et la mise en relation. Je terminerai l'analyse sémantique en regroupant les trois notions de base :

la notion de mise en commun avec l'utilisation des mots aux préfixes « co » « col », « com », « con », les mots dérivés des racines latines « socius » et « pars » évocateurs de mise en commun et de participation se retrouvent avec

« dialogue » et « débat » à 39 reprises sur 14 pages, c'est pas mal ! Le groupe des mots relatifs à l'accueil, la proximité, l'accessibilité se retrouve à 14 reprises et l'évocation de la formation, l'information, la transparence, l'évaluation à 14 reprises également. Alors, je crois que les intentions du nouveau Collège sont claires et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cette constatation étant faite, force nous est de constater que les modes de mise en œuvre de cette terminologie volontariste ne sont pratiquement pas évoqués. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil des citoyens, s'il est bien prévu la création de nouvelles antennes de police et la mobilisation du personnel à la formation à l'accueil, votre programme n'annonce rien quant à l'impérieuse nécessité, rappelée déjà par M. Hamaide, d'améliorer le cadre de travail des fonctionnaires, comme le cadre matériel de l'accueil du citoyen, vilipendé d'ailleurs par une récente enquête de Test-Achats, qui dénonce notre Ville au rang de celles qui fournissent l'accueil le plus déplorable au citoyen. Nous estimons indispensable, quant à nous, de casser la logique du guichet et de créer des lieux d'accueil conviviaux, que déciderez-vous ? En matière d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation du citoyen, nulle part n'est évoqué le rôle informatif primordial que doit remplir le bulletin communal qui n'a été, le plus souvent jusqu'ici, utilisé que comme un outil de propagande ou de marketing politique. Si les nouvelles techniques de communication doivent s'ouvrir au plus grand nombre, leur utilisation reste encore aujourd'hui l'apanage d'une minorité privilégiée alors que l'audiovisuel de grande audience reste sous-utilisé comme outil de communication. Télé MB qui est aujourd'hui le média de plus grande audience de la région devrait idéalement être associé à l'objectif de renforcer la transparence, non seulement sur l'activité des élus communaux mais sur les enjeux des projets qui concernent toutes les montoises et tous les montois. En ce qui concerne l'association des réseaux d'enseignement, des acteurs économiques, des créateurs, des associations et des communes, ce thème constituait déjà le fil conducteur de la politique annoncée par la majorité homogène socialiste d'il y a douze ans. Sur ce plan, entre les grandes déclarations et la mise en pratique, l'ancien Collège ne pouvait faire qu'aveu de faillite. Suffit-il de répéter une volonté pour la mettre en œuvre ? Nous pouvons évoquer, à ce sujet, que dès 1972, Léo Collard, Bourgmestre de Mons, également à l'époque Président du Parti Socialiste, avait initié, sous la pression de son partenaire UDP, la tenue de

réunions publiques régulières dans les quartiers et les anciennes communes. Très vite, cette expérience fut abandonnée devant le constat du caractère fort égoïste et anecdotique que le questionnement du citoyen, désinformé et peu sensible à l'intérêt général, donnait à ces réunions. Votre Collège est-il prêt à reproduire l'expérience avec patience, pour surmonter cette phase nécessaire d'évocation des crottes de chiens et des odeurs de poissons ? Si les mots participation et concertation ont été utilisés dix fois dans votre programme, comment allez-vous les mettre en œuvre pratiquement ? Votre Collège est-il prêt à abandonner la filière traditionnelle de la permanence sociale et à créer des organes permanents et institutionnels, si je puis dire, de la concertation ? Les fonctionnaires sont-ils prêts à s'y impliquer ? Comment, pratiquement, notamment pour l'évaluation des projets d'infrastructures, associez-vous les citoyens à l'évaluation de leur pertinence et à la concrétisation de leur mise en œuvre ? Si votre déclaration de politique générale ne contient qu'une fois l'évocation de la communauté urbaine, et une fois les associations de communes, le discours de notre Bourgmestre aux forces vives, le 6 janvier, fut plus explicite. Vous avez dit, M. le Président, en substance : Mons et le Borinage ont besoin de s'épauler l'une l'autre pour assurer leur développement et leur épanouissement. Quels sont vos projets d'avenir pour la Communauté Urbaine ? Maintiendrez-vous la structure existante ? Pour quels objectifs précis ? Assumerez-vous, notamment, la relance du projet d'établissement d'un Schéma de Structure d'Agglomération dont le principe a été adopté par l'ancien Conseil d'Administration de la Communauté Urbaine ? Voilà les questions que je voulais vous poser en matière de nouvelle culture politique et maintenant, j'aborderai encore trois points. Le Schéma de Structure Communal. Votre déclaration y fait deux allusions. L'une pour dire que le Collège tâchera de suivre les recommandations, notamment en matière de travaux et d'infrastructures, l'autre citation pour prévoir de l'utiliser pour construire un Projet de Ville. Or, vous savez que ce projet est en latence, comment comptez-vous le relancer ? Comment prévoyez-vous d'associer beaucoup plus largement la majorité de nos concitoyens à ce débat ? Le Schéma de Structure ne doit-il être ravalé qu'au rang de bon outil de référence ou vous engagerez-vous à mettre en œuvre les objectifs évoqués, notamment en matière de logement ? Dans ce domaine, vous avez dit vouloir privilégier une politique du logement social alors que les conclusions d'une commission communale qui a fonctionné pendant la

mandature précédente, indiquaient que cette voie n'était pas susceptible de répondre aux besoins de la politique volontariste déterminée par le Schéma de Structure. Les conclusions du travail de cette commission étaient qu'il convenait de privilégier la promotion d'une politique d'encouragement du logement locatif privé. Les acteurs susceptibles d'investir dans le privé ne sont même pas cités dans la coordination que vous voulez créer pour répondre aux besoins criants dans notre Ville. Est-ce volontaire ou est-ce un oubli ? Votre programme ne fait, par ailleurs, qu'une seule référence au plan de mobilité, dont l'adoption postposée lors du dernier Conseil de la précédente mandature est de nature à différer les engagements de subsides et de projets des Ministères concernés de la Région Wallonne. Etes-vous déterminés à mettre en chantier, d'urgence, l'adoption des conclusions de cette étude ? Vous parlez, par ailleurs, d'évaluation des plans de circulation en même temps que de la recherche de nouvelles ressources pour le parking en Ville, notamment. Cette annonce doit-elle nous laisser prévoir une remise en question du principe adopté depuis 10 ans par la politique communale d'une réduction de la pression automobile sur la Ville et en particulier sur l'habitat ? D'une manière générale, nous avons le sentiment que les préoccupations d'une gestion écologique du territoire de la Ville sont le parent pauvre de votre programme. Mme MALAISE l'a dit, sont absentes les préoccupations en rapport avec la protection, la valorisation, la restauration du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, la sauvegarde des sites, la gestion des espaces agricoles et forestiers. Si le PCDN mérite tout au plus une simple allusion, le développement d'une politique de réhabilitation de la qualité des eaux du bassin de la Trouille, initié par le Contrat de rivière n'a même pas l'honneur d'une citation. Pourtant, vous parlez du développement durable, une seule fois, en matière de déchets. En même temps, votre volonté de participation citoyenne ne trouve pas de place dans l'évocation du développement touristique de Mons, que tout le monde s'accorde pour être l'un des vecteurs de son redéploiement et un point capital pour son rayonnement. En conclusion, nous ne pouvons qu'approuver les généreuses déclarations de votre Collège en faveur du renouveau démocratique, de la recherche d'un nouvel élan et d'une dynamique novatrice. Notre collaboration à la mise en œuvre de ces objectifs restera vigilante car nous avons le sentiment mitigé que votre Collège, en associant le PRL, se voit contraint d'une mise en œuvre dans un consensus mou. Cette alliance nous paraît

être un obstacle à la détermination par le nouveau Collège d'une politique claire d'engagement dans des projets de développement durable, de lutte pour l'inclusion citoyenne et de requalification durable des exclus de la société de consommation. Nous vous accordons le bénéfice de l'enthousiasme et de la détermination. Nous vous jugerons au résultat.

M. Bernard BIEFNOT, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevines et Echevins et Chers Collègues, le programme de législature que vous nous avez présenté le 2 janvier 2001, lors de l'installation de ce Conseil, nous apporte une large satisfaction car il place l'humain au cœur de votre préoccupation personnelle ainsi que de celle du Collège qui vous entoure. Je ne me sens, dès lors, pas obligé de faire appel aux images du monde animal et d'un prédateur potentiel, même si j'y suis particulièrement attaché. Votre ambition légitime d'être le catalyseur des aspirations de nos concitoyens, de toutes les composantes urbaines et rurales de Mons, ne peut qu'inciter le groupe socialiste à vous apporter son aide unanime, ses avis, son travail concerté pour réussir, ensemble, ce dessein. Au-delà des clivages politiques, la collaboration de tous est souhaitable, je dirais même, indispensable, pour nous inscrire dans la perspective décennale devant mener notre Ville au rang de capitale. Il y va de son rayonnement intérieur et extérieur. Avec vous, Monsieur le Bourgmestre, nous entendons être les bâtisseurs d'un pôle fort, ouvert, accueillant et dynamique non seulement pour lui-même mais aussi pour l'ensemble de notre région et au-delà de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Dans ce contrat, nous nous inscrivons sans réserve mais sans complaisance béate. Nous mettrons tantôt nos compétences personnelles et collectives, nos spécificités professionnelles ou sociétales, tantôt notre vision globale, mais ardemment mûrie et réfléchie au service de tous les montois, de toutes les montoises. Monsieur le Bourgmestre, mes Chers Collègues, les axes forts de votre programme doivent incontestablement conduire tous les acteurs politiques, économiques, culturels, sociaux et associatifs à une large fédération, générant une constante responsabilisation tant dans les aspects quotidiens qui façonnent la qualité de vie que dans les débats d'idées. Huit points ont retenu notre attention.

1) Au plan de la sécurité et de son corollaire naturel, la prévention, la libre expression des uns et des autres dans le temps et dans l'espace est indubitablement un prérequis à l'expression sans réserve de la citoyenneté. Nous y accordons une priorité incontournable et en l'espèce, la volonté de décentraliser les antennes de police, à titre expérimental dans quelques sections, en un premier temps, ce qui est de nature à rapprocher les citoyens et les plus fragilisés d'entre eux, des services de police et de prévention. Ipso facto, cette mise en œuvre contribuera à la restauration de la confiance, à une action de proximité au niveau de la sécurisation des biens et des personnes et générera la mise en veilleuse, et pourquoi pas, à plus long terme, l'éradication des comportements illicites touchant les jeunes, les défavorisés, les isolés et les personnes âgées. En cette occurrence, la concertation préconisée des multiples intervenants institutionnels ou associatifs ne peut que concourir à une meilleure requalification des nécessités et des moyens à activer dans une relation véritablement bilatérale.

2) L'émergence de la "société de la connaissance" n'est pas sans risque si nous n'accordons pas une égale sollicitude à l'égard de tous en général et de chacun, en particulier. L'enseignement, en général, et celui géré par la Ville, plus précisément, sont essentiels. Il se doit d'être performant pour appréhender et maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication sous peine de société duale. La poursuite et l'intensification des infrastructures s'inscrivent dans l'objectif essentiel d'amener la jeune génération à la citoyenneté responsable, conformément au dispositif de l'article 6 du décret mission ayant remodelé en profondeur le rôle de l'enseignement, à quelque niveau que ce soit. Le partenariat prôné avec les milieux économiques est, à nos yeux, primordial pour un accroissement des chances d'insertion de la jeunesse fréquentant les filières techniques, professionnelles et de promotion sociale, d'une part et contribuera à l'adaptation permanente des profils de qualification, d'autre part. Avec tous mes amis du groupe socialiste, je serai vigilant pour que ce créneau soit doté de moyens importants en matériel et en potentiel humain, pour assurer la formation initiale et continue tant des élèves, des étudiants que des apprenants. Il y va de la formation qualitative des décideurs de demain, avec, notamment, la pratique des langues et du néerlandais, comme vous le soulignez, et qui, je le signale au passage, fut la pièce maîtresse du projet pédagogique de la Ville de

Mons, bien avant l'instauration décrétole du programme linguistique et ce, dès la 5^{ème} année primaire.

3) A côté du cognitif, la pratique sportive sera encouragée et promotionnée à tous les niveaux. Nous nous en réjouissons, ne serait-ce que par la volonté de réappropriation des infrastructures existantes au profit du plus grand nombre, lui conférant ainsi une évidente dimension sociale.

4) Le domaine culturel, si important pour Mons et sa région, en tant que vecteur d'émancipation mobilisera notre attention et notre énergie. Nous sommes sensibles à la mise sur pied des assises de mars qui requalifieront notre politique d'ensemble où tous les acteurs du secteur auront l'opportunité de dresser l'état des lieux qualitatifs et quantitatifs certes mais surtout d'ébaucher, en parfaite symbiose, les axes directeurs de la culture.

5) Les volontés de solidarités, de relations intergénérationnelles, de mises à disposition d'un logement correct, de mobilités intégrées pour tous en ce compris pour les moins valides, de rapprochement et d'accueil de l'administration, dont nous apprécions la qualité du travail récurrent vis-à-vis de nos concitoyens, s'ancrent dans le fil conducteur de votre programme de mandature que je qualifierai d'humanisation de la cité.

6) Nous ne pouvons que nous féliciter de votre détermination d'entreprendre les travaux, l'aménagement infrastructurel de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire montois en concertation avec la population. En l'espèce, cette démarche novatrice est de nature à rapprocher le citoyen de l'homme politique, pour le plus grand bénéfice de la participation responsable. Je ne peux résister à citer le premier exemple significatif de l'adéquation du discours aux actes, avec la concertation des riverains des rues d'Enghien, Cronque et du Onze Novembre dans le cadre du reprofilage de la rue d'Enghien. Nous vous invitons à poursuivre dans cette voie pour donner pleine mesure à la réflexion de Gaston Berger et je le cite : « Demain ne sera plus comme hier. Il sera nouveau et il dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer ». Fin de citation.

7) L'emploi est indispensable au sain exercice démocratique. Certes, les incitants à la résorption du chômage sont prioritairement l'apanage des différents pouvoirs institutionnels supracommunaux. Néanmoins, nous ne pouvons que nous féliciter de votre volonté d'inscription dans les projets régionaux et surtout de la création d'une Maison de l'Emploi, soucieuse d'associer l'ensemble des partenaires,

demandeurs et employeurs pour une harmonisation de ce créneau vital et pour un accompagnement au quotidien. Nous sommes sensibles à votre soutien aux entreprises d'économie sociale constituant un moyen approprié pour s'opposer au caractère endémique du chômage. La récente création d'une agence de développement local, d'une maternité d'entreprises en synergie avec Ecomons, au cœur de la cité du Coq, dans le cadre d'Urban II, est un premier jalon de ce parcours de l'employabilité.

8) Le commerce et l'économie sont des pions éminemment importants de l'échiquier municipal. L'un et l'autre méritent un regard et une action privilégiés dans le respect de la libre entreprise, des situations actuelles, des pôles de développement en gestation ainsi que d'une nécessaire et indispensable revitalisation des ensembles constitutifs de la deuxième couronne, comme le souligne avec pertinence le bureau d'études COOPARCH. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, ce programme de mandature est ambitieux mais réaliste, nous semble-t-il. Le travail sera à la mesure des objectifs. Pour ce faire, les moyens financiers devront être à la hauteur, compte tenu des engagements antérieurs et des perspectives en terme de moyens raboutés. Lors d'un prochain Conseil, nous aurons vraisemblablement l'opportunité de nous prononcer sur le budget 2001. Nous serons déjà à même de cerner les impulsions que vous donnerez dans les différents secteurs de la vie communale tant dans leur phasage que pour leurs priorités respectives. Mais c'est là un autre débat sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Notre examen sera bienveillant mais non dépourvu de la rigueur qu'il sied d'observer à l'égard de cet acte essentiel de la vie communale. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, la déclaration programme nous semble particulièrement coller à la pensée du philosophe indien Swami Vivekananda, et je le cite : « Nous sommes responsables de ce que nous sommes et nous avons le pouvoir de faire nous-mêmes ce que nous désirons être ». Fin de citation. Aussi, est-ce avec espoir, confiance et fermeté que le groupe socialiste, unanime, vous apporte son soutien pour, ensemble, réussir le futur de Mons car, comme le titrait récemment un quotidien régional, "elle le mérite bien". Je vous remercie.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre, mes Chers Collègues, je serai brève, me limitant à un sujet qui m'est cher, je veux parler de l'éducation. M. le Bourgmestre, je lis avec grande satisfaction que, pour vous, l'accès au savoir doit impérativement être garanti pour permettre à chacun de s'insérer dans cette société contemporaine et d'avoir une chance de s'épanouir. Vous savez que le décret des missions prioritaires impose à tous un enseignement axé sur le développement des compétences. C'est un fort beau programme et je souscris à ce défi de société pour le 21^{ème} siècle. Mais, j'ose espérer que les moyens pour y parvenir seront équilibrés et que tous les types d'enseignement en profiteront. Ce qui me conforte dans cet espoir, c'est ce que vous dites, un peu plus loin, que des synergies seront également recherchées entre réseaux d'enseignement. Un mot encore concernant l'accès au savoir. Je pense qu'il passe aussi par les bibliothèques. Je souhaite, pour ma part, que toutes soient reconnues à leur juste valeur et selon leur spécificité. Bibliothèques communales et libres poursuivent un même but, lire c'est bon pour le moral, lire c'est bon pour la culture. De l'éducation à la culture, il n'y a qu'un pas que je franchis allègrement. Le projet de collaboration entre enseignement artistique, institutions culturelles et acteurs locaux me réjouit. A notre époque, la réflexion plurielle est indispensable. Mais, si les jeunes ont des choses à apprendre, ils ont aussi des choses à dire. J'espère qu'un conseil de jeunes pourra s'organiser, après le conseil communal des enfants installé ce samedi 20 janvier. Je vous remercie.

M. BAILLY, Conseiller : Eh bien, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, ainsi que l'a dit M. HAMAIDE il y a quelques instants, j'aborderai plus particulièrement les chapitres sécurité, environnement et finances. Vivre en démocratie et garantir la sécurité des citoyens, ouvrir la Ville et se sentir bien et partout, ont certainement toujours été les objectifs qui ont été poursuivis par les différents Collèges depuis la fusion des communes. Nous avons, aujourd'hui, la chance de vivre la mise en place de la nouvelle police. Cette structure, nous l'espérons, pour notre Ville, nous fera disposer de plus de moyens humains pour enrayer les différentes criminalités. Si ce nouvel atout permet de déployer autrement nos forces de police locales, pourquoi ne pas tenter l'expérience de la décentralisation ? Quant aux agents de quartier, nous croyons que cette mission est vraiment spécifique. La personne investie de cette fonction doit remplir de

multiples tâches et, dès lors, ne peut devenir agent de quartier qui veut. Il faut absolument lui donner une formation, la médiation c'est bien, encore faut-il qu'elle soit bien conduite. Aussi, ce polyvalent devrait-il avoir des connaissances qui pourraient lui être enseignées à l'Académie de Police ou dans d'autres centres de formation. Le tout serait sanctionné par un brevet. De plus, une rémunération spécifique devrait lui être attribuée. Notre nouvelle police locale, évidemment, sera performante si elle peut compter d'abord sur un effectif suffisant, ensuite, sur une organisation structurée, et enfin, être logée dans des locaux appropriés aux missions et services qu'elle doit rendre au citoyen. En matière de prévention, beaucoup d'actions ont été menées avec succès pour lutter contre l'insécurité et son cortège de misère. Que ce soit le Conseil de Prévention, le CPAS, ou d'autres acteurs, tous ont travaillé pour rendre nos quartiers plus conviviaux et la poursuite de cette politique nous rassure. Vous avez d'ailleurs eu l'occasion, Monsieur le Bourgmestre, d'inaugurer, il y a quelques jours, la desserte TEC de la Cité du Coq à Jemappes, qui fait partie d'un programme plus global. Une enveloppe budgétaire importante a été consacrée à ces actions et la Ville y a pris une part financière non négligeable. Puissent ces actions continuer dans le futur ... En ce qui concerne les Services de secours, nous nous réjouissons d'avoir pu durant l'ancienne mandature, mettre en chantier la nouvelle Caserne des Pompiers. Cette réalisation, digne d'une capitale provinciale, sera un outil performant en matière de secours. Ce centre, de par sa situation, permettra de diminuer les délais d'intervention. Ce sera peut-être aussi une opportunité pour le nouveau Collège de récupérer un terrain dans l'intra-muros et, peut-être, de songer à y construire une nouvelle salle culturelle de quelques centaines de places. Un projet peut-être pour le futur ... ? J'en viens maintenant au chapitre Environnement. La lutte contre les dépôts clandestins et décharges de toute nature est un fléau contre lesquels nous nous sommes battus au quotidien. D'abord, par l'accroissement des effectifs des services, ensuite, par l'augmentation du nombre des véhicules spécifiques (balayeuses, laveuses, camions, etc). Des dizaines de millions ont été investis, des campagnes de sensibilisation ont été menées dans les écoles, dans les quartiers, au Conseil Communal des Enfants, dans les villages. Il est évidemment heureux que vous ayez repris ces points dans votre programme de politique générale. Quelques réflexions : l'accroissement des heures d'ouverture des parcs à conteneurs, c'est bien, mais les problèmes ne

seront pas résolus pour autant. Mettons en exploitation le plus rapidement possible le parc à conteneurs de Jemappes et en œuvre, bien entendu, ceux de Nimy et de Havré ! La Brigade Verte doit continuer à être étoffée aux fins de poursuivre avec efficacité, rapidité et pugnacité les contrevenants. Le concept pollueur-payeur a toujours été notre ligne de conduite. Dans le respect de la législation, les pollueurs ont chaque fois été poursuivis, fut-t-il Ministre. La Journée de la Propreté organisée le jour du printemps doit être maintenue ainsi que les synergies entre les grandes villes belges qui souffrent du même mal. Nous souhaiterions également que l'on n'oublie pas le problème de nos 50 agents PTP de la Propreté Publique dont le contrat se termine cette année. Pour conclure sur ce chapitre, nous pensons qu'en matière d'environnement, les choses iront enfin mieux quand les individus auront retrouvé leur sens civique. Un petit mot concernant les finances. Le Collège sortant vous laisse certainement une situation budgétaire équilibrée au 31 décembre de l'an 2000. Nous ne doutons pas que les spécialistes financiers que compte maintenant la nouvelle majorité et qui ont essayé, pour certains, de nous donner des leçons de gestion durant des années ou pour d'autres, reçu une formation accélérée, uniront leurs efforts pour nous présenter, dans quelques semaines, un bijou budgétaire. Et pour terminer sur une note tout aussi optimiste, vous verrez que la politique raisonnée que nous avons menée durant les six dernières années, vous permettra pendant quelques années encore, de couper des rubans, que ce soit celui de l'Auberge de Jeunesse, de l'Eclairage de Sainte-Waudru, la Caserne des Pompiers, la Fontaine du Parc, celle du Square Saint-Germain, le Pavillon du Tourisme place Léopold, la rénovation de différentes rues, le Musée d'Art religieux-l'Historium, le Musée de la Vie Militaire, la tribune de l'Albert, le Hall Multifonctionnel ou le Centre de la Préhistoire à Spiennes, mais j'en oublie certainement. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur BAILLY. Le dernier orateur est Monsieur MILLER.

M. MILLER, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, le groupe PRL-MCC s'est exprimé par la voie de notre Chef de groupe, Monsieur TAQUIN, quand au fond du débat en cours. Cependant, comme il est de règle dans toute Assemblée, à partir du moment où un membre, Monsieur VISEUR, m'a

mis en cause, je crois devoir lui répondre. J'ai donc bien écouté Monsieur VISEUR. Que dit-il ? Il dit que son programme était le bon, puisqu'il se retrouve, en grande partie, dans le projet présenté par Monsieur le Bourgmestre. Il a dit que le résultat de celui-ci, donc de Monsieur DI RUPO, était moins le reflet d'un choix politique que le reflet d'un star système. Il a estimé que la présence de mon groupe dans la majorité était incompréhensible, trop faible et inutile. Enfin, il a déploré le fait que je sois Echevin empêché. Evidemment, on peut voir les choses sous cet angle, mais on peut également les voir tout différemment. Monsieur VISEUR, quand un responsable politique a remporté la confiance de ses concitoyens avec une telle évidence, quand on est le candidat qui a reçu de façon aussi massive l'appui de la population montoise, je trouve pour le moins désobligeant pour la population, de considérer qu'elle se serait laissée prendre aux illusions d'un star système. Les gens, ne vous en déplaise, savent pour qui ils votent et à qui ils adressent leur confiance. Cela n'a donc rien à voir avec les illusions d'un star système, cela tient à la force et à la constance du travail que l'on a mises aux services des gens et de la Ville, des personnes qui y habitent. Deuxièmement, et c'est la conséquence directe de ce que je viens de dire, quand on est cet homme-là, et que l'on a avec soi un groupe politique aussi fort que le parti socialiste, et je leur rends hommage, si on décide d'ouvrir sa majorité à un autre groupe, cela ne peut être que pour une seule raison, c'est-à-dire, dans le seul intérêt de la Ville de Mons et des montois. Ce qui signifie qu'il revient au groupe PRL-MCC de vous montrer, à vous, Monsieur le Bourgmestre, ainsi qu'à l'ensemble de votre population, que le choix que vous avez fait a été le bon choix et que nous avons, effectivement, quelque chose à apporter, quelque chose que nous pouvions apporter. C'est le défi devant lequel nous, PRL-MCC, nous nous trouvons et je fais confiance dans mes colistiers et, en particulier, à Françoise COLINIA, pour en faire la démonstration. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, la réponse que je voulais faire de façon générale, de façon plus personnelle. Je comprends bien l'interrogation qui m'est adressée et je dirai que l'attente à mon égard est double. Elle concerne, je l'ai dit, mon groupe politique mais elle me concerne aussi au niveau du choix que j'ai fait, d'assumer une responsabilité ministérielle. Là encore, il faudra démontrer que le choix était le bon pour la Ville de Mons. Comme notre Chef de groupe l'a déclaré, Monsieur le Bourgmestre, vous trouverez dans le groupe PRL-MCC un partenaire fiable et déterminé à

mener à bien le projet ambitieux pour la Ville de Mons que vous avez présenté et qu'il y a un projet qui est celui de la nouvelle majorité, un projet dans lequel nous nous retrouvons pleinement. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur MILLER.

Mes Chers Collègues, je tiens à vous remercier toutes et tous de vos contributions, interrogations et je tenterai, au nom du Collège, d'y répondre assez brièvement, car il faudrait de longues heures pour détailler nos ambitions.

Toutefois, je pense que les questions ont été précises et je vais tenter, dans toute la mesure du possible, d'y apporter quelques réponses.

L'une des principales priorités du Collège constitue, à n'en point douter, l'éducation et la jeunesse. Vous aurez certainement eu, Chers Collègues, cette curiosité d'aller lire en détail le programme de législature que nous vous avons présenté et qui est, en fait, l'annexe du discours, je dirai, qui fait partie prenante de nos engagements. Pour ce qui concerne le monde de l'éducation, notre démarche est à la fois déterminée et humble, déterminée car nous voulons vraiment tout faire pour que les écoles sur le territoire de la Ville de Mons, soient des écoles qui, véritablement, puissent garantir une émancipation intellectuelle des jeunes et pour une partie d'entre eux, surtout ceux qui n'ont pas d'espoir dans leur futur et qui éprouvent de grandes difficultés, pour ces jeunes, en particulier, de trouver un emploi, une utilité et à la fois, faire en sorte que les jeunes puissent avoir une capacité de discernement qui soit une capacité suffisante mais aussi, des moyens pour pouvoir s'en sortir dans l'avenir. Voilà pour l'ambition.

Pour le caractère humble de la démarche, c'est que nous prétendons que personne n'a de solution toute faite. D'abord, les besoins sont considérables et les moyens manquent. Ce n'est pas au moment où un certain nombre de responsables régionaux, communautaires et nationaux se réunissent sans cesse, en conclave, depuis près d'une semaine, notamment, pour refinancer la Communauté Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas à un moment comme celui-là que j'ai besoin de rappeler à quel point il y a une misère financière dans le monde de l'éducation. La démarche est humble parce que nous avons l'intention et l'Echevin a déjà entamé ce travail, d'établir un dialogue franc, honnête, avec le monde de l'éducation. Les enseignants, bien entendu, les parents d'élèves aussi, car ne nous faisons pas d'illusion, nous allons devoir faire mieux avec les moyens dont

on dispose et c'est extrêmement difficile, car il y a une problématique d'offres, d'offres de qualifications, notamment dans l'enseignement professionnel et technique. Peut-on garder toutes les sections telles qu'elles sont là ? N'y a-t-il pas quelques sections qui conduisent tout droit au chômage, au désœuvrement social ? La réponse est OUI. Comment allons-nous éteindre une section ? Qu'allons-nous faire des enseignants qui enseignent dans cette section ? Où allons-nous trouver les moyens financiers pour ouvrir une autre section plus porteuse d'ambition et plus porteuse de modernité. C'est une question fondamentale. Nous avons l'intention au Collège d'aborder ces questions de front et de dialoguer, notamment avec le monde de l'éducation, car si on stagne, c'est l'ensemble qui en souffre, mais les choix vont être terribles, difficiles, douloureux. Nous pensons aussi qu'on ne peut pas avoir une vision sur le monde de l'éducation sans donner des moyens à nos établissements scolaires. Certains établissements ont déjà aujourd'hui un matériel contemporain satisfaisant, d'autres en sont presque à l'âge de la pierre. Dans les préfigurations des investissements - vous le verrez, j'y reviendrai tout à l'heure - nous pensons au Collège qu'il faut investir massivement dans le monde des ordinateurs, dans le monde de la communication, des télécommunications. Nous pensons aussi qu'on doit donner des moyens pour les projets éducatifs et pour les techniques pédagogiques. C'est clair qu'on a beau, et c'est heureux, financer l'ensemble du monde enseignant, si il n'y a aucun moyen pédagogique notamment pour adapter la pédagogie aux techniques contemporaines, alors que fait-on ? Dès lors, je voudrais vous rassurer sur ce point. Nous sommes déterminés à agir, nous y mettrons le temps, nous concerterons, nous discuterons beaucoup, mais nous déciderons. Il va sans dire et je répondrai ainsi à d'autres, car à la fois M. BIEFNOT, M. BAILLY, Mme MERCIER, Mme JUNGST m'ont interrogés. C'est clair que si nous avons un devoir de défendre et de promouvoir l'enseignement communal, c'est notre responsabilité première en tant que Conseil Communal, Conseil Municipal, et c'est bien entendu, tout naturellement, le rôle du Collège. Nous avons aussi un devoir de promouvoir tous les établissements scolaires situés sur notre Ville et à cet égard, soyez convaincus que tous les réseaux, tous les pouvoirs organisateurs auront droit de cité et que ce que nous tenterons de faire, c'est que des programmes communs unissent ou rassemblent ces pouvoirs organisateurs pour qu'il y ait des effets de taille, des effets d'échelle, pour que les

frais se réduisent et que les effets s'accroissent dans l'intérêt de nos jeunes, qu'ils fréquentent un enseignement catholique, un enseignement de la province, un enseignement de la commune, ou tout autre type d'enseignement. Quant aux jeunes, c'est clair que nous intensifierons la concertation avec les mouvements de jeunesse. Nous avons même préconisé et nous le ferons, nous préconisons de créer un Conseil Communal des Ados, des Adolescents. Ce n'est pas un gadget, comme ne l'est pas d'ailleurs le Conseil Communal des Enfants, car aujourd'hui, ce Conseil Communal des Enfants et on l'a installé samedi, c'est clair que c'est très utile, non seulement c'est utile pour le travail que fait ce Conseil, mais c'est peut-être encore plus utile pour la démarche qui consiste à les désigner et à faire parler de la chose publique de la Cité dans leurs établissements scolaires. Si, chez les enfants, maintenant, c'est rôdé, c'est en revanche très difficile chez les adolescents et quiconque a un enfant, quiconque connaît les adolescents, sait à quel point c'est un âge critique, mais nous devons aussi répondre à leurs besoins, car c'est au moment de l'adolescence aussi que se forge une opinion, que se forge une vision de la société, une tolérance ou une intolérance. Il y a énormément de choses à faire que ce soit en termes de petites infrastructures, je pense à un anneau de basket à placer, à la pose d'un but et je pense aussi qu'il y a à les écouter et à tenter de leur répondre. Cela va pour le skateboard jusqu'à d'autres projets qui peuvent nous paraître, nous, comme étant des choses un peu étonnantes, mais qui pour un jeune, notamment lorsqu'il est adolescent, constituent des priorités du moment et je pense que nous devons également y répondre. Toute une série de questions ont été posées et je vais tenter d'y répondre point par point. J'irai à travers certains éléments.

Pour la Maison de la Justice, c'était M. VISEUR. Oui, notre intention est de faire en sorte qu'elle soit plus opérationnelle encore. Vous avez dit que c'était installé, bien entendu. Vous étiez Parlementaire, j'étais Vice-Premier Ministre, je sais à quel point ... (pardon, c'est Mme JUNGST), nous sommes intervenus à cet égard. Pour la Maison de l'Emploi, là également, elle se construit. Des contacts permanents existent actuellement avec Mme ARENA et c'est clair que nous devrions faire en sorte que, physiquement, dans les prochaines années - car une décision prend des années - il y ait véritablement un lieu où l'on rassemble à la fois employeurs et demandeurs d'emplois pour que l'on trouve dans un espace déterminé, l'ensemble des services les plus importants, les plus immédiats,

notamment pour les demandeurs d'emploi. D'ici là, nous continuerons avec une synergie entre les structures qui existent.

Pour ce qui concerne certaines questions relatives au Schéma de Structure et à l'environnement. Pour l'environnement, j'ai retenu les interventions de M. BIEFNOT, M. BAILLY, Mme MALAISE. EH bien, il nous faut poursuivre dans la politique éducative d'explications, car c'est vrai qu'il est inacceptable que certains prennent parfois leur véhicule, et ce d'une manière fort désagréable, s'arrêtent à proximité d'une bulle et n'utilisent pas la bulle pour y mettre les verres mais utilisent bien la bulle notamment, l'espace qui entoure la bulle, pour y déposer cartons, sacs, etc. Bien entendu, c'est un problème de comportement citoyen. Nous allons continuer à essayer de persuader de bien faire, c'est la prévention, mais nous continuerons aussi à sévir. C'est ainsi que le Collège de jeudi a eu à prendre décision sur toute une série de cas où des amendes de l'ordre de 3.000 F. ont été infligées parce qu'on retrouvait dans certaines poubelles des documents qui permettaient d'identifier l'origine de ces poubelles. Autant vous dire que le Collège a dû travailler avec des documents sous plastiques, ce qui a évité à chacun des membres qui a consulté ce dossier, de ne pas avoir à subir les effets des détritiques dans chacune des poubelles, mais j'ai tenu à ce que l'on sanctionne, non pas par plaisir de sanctionner, certainement pas, mais je pense que tout un chacun doit comprendre qu'une vie en société nécessite un minimum de respect de l'autre et quand on se débarrasse de son sac de détritiques, on va créer des problèmes ailleurs et cela, ce n'est pas concevable. Parallèlement à cela, je ne vous cache pas que nous demandons à l'I.S.P.H. et nous le demanderons dans les prochaines semaines dès que nous aurons désigné nos représentants au sein de cette Assemblée, bien entendu, d'avoir une attitude qui soit une attitude qui fasse en sorte que nos concitoyens aient le sentiment d'un service qui est très très bien rendu mais aussi, que l'on fasse en sorte de réduire les frais qui sont les frais qui incombent à la Ville de Mons, frais qui sont considérables et je pense qu'avec l'argent que nous mettons pour toutes ces questions, nous méritons d'avoir une Ville qui soit propre. Ceci étant, c'est clair que nous devons toujours en termes d'autorité communale, accompagner le mouvement et faire en sorte, d'une manière supplétive, de garantir une certaine propreté. Par ailleurs, j'ajouterai que la Police de l'Environnement, à cet égard, assume pleinement ses responsabilités. Il y a alors toutes les questions relatives à la mobilité. Pour faire bref, nous avons

pris connaissance au Collège du travail de TRANSITEC et nous avons été assez impressionnés par la qualité du travail et aussi, par la pertinence d'un certain nombre de propositions. Ceci étant, vous savez que l'Administration Communale ne maîtrise pas l'ensemble des données sur une commune car bon nombre de routes, c'est le cas notamment de la ceinture, bon nombre de routes relèvent tantôt de la Province, tantôt du Ministère de la Région Wallonne, du MWET. En l'occurrence, les principales propositions formulées par TRANSITEC concernent des voies qui sont gérées par le MWET. Nous avons convenu, avec le Secrétaire Général du Ministère, de nous revoir pour examiner ce que nous pourrions faire en terme de travaux, pour améliorer d'une manière considérable la fluidité, étant entendu que améliorer la fluidité aux abords de la Ville ne signifie pas accroître la pression de l'automobile - je pense répondre en cela à Monsieur COLLETTE – dans la ville, je pense d'ailleurs que c'est impossible, je pense que nous sommes à saturation. A cet égard, je remarque néanmoins deux éléments qui ont été relevés par cette étude que vous connaissez. Le premier élément c'est que là où il n'y a pas de parcomètres, là où on ne demande pas un effort financier pour qu'il y ait une rotation des véhicules, on constate que les voitures dites « ventouses », des voitures viennent stationner le matin et restent jusqu'au soir. Le taux de véhicules qui bloquent des places de stationnement au centre de la Ville, ce taux est considérable et, bien entendu, cela nuit à une certaine mobilité interne mais aussi pour les commerçants. C'est clair que c'est un manque à gagner considérable car, il y a toujours un volonté des uns et des autres de pouvoir s'arrêter et de faire ses emplettes quand c'est possible. Nous sommes en train d'examiner tout cela. Je suis aussi frappé du peu de connaissance et du peu de référence que l'on fait à nos propres parkings. Nous avons des parkings couverts comme des parkings ouverts importants, qui sont à quelques mètres de la Grand-Place, à quelques minutes de la Grand-Place, mais on a pris pour habitude – et je m'y oppose de plus en plus – dès qu'il y a le moindre événement, on écrit à la Police et on dit : « enlevez-moi toute la rue du Onze Novembre, enlevez-moi toute la rue ou une partie de la rue de Nimy, nettoyez la place de Bootle, pour que l'on puisse comme cela y mettre telles ou telles personnes ou tel ou tel colloque qui viendrait à Mons ». Tout cela crée des conditions insensées dans la Ville, outre que vous aurez constaté que les panneaux qui visent à ne pas se stationner, s'ils sont mis la veille et qu'il y a une guindaille le soir, très souvent, le matin, il faut

chercher avant de s'apercevoir où se trouve exactement ce panneau ... et bien malin celui qui voit le panneau. Il y a alors des procès-verbaux qui, très légitimement, peuvent s'abattre sans oublier la dépanneuse qui, quand on l'appelle, vient avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Tout cela, je pense que cela devrait un peu changer et en revenir à inviter nos concitoyens à se rendre dans les parkings qui existent, les signaler, quitte à revoir la signalisation, car il y a un nombre important de parkings, à la fois couverts et ouverts et si on accroît le nombre de places où le stationnement est un stationnement de courte durée, plus dans les conclusions du rapport, il me semble que dans un proche avenir, nous allons devoir pouvoir nous en sortir. J'ajouterai que les problèmes de mobilité ne se limitent pas au centre de la Ville. Dans pas mal de communes du Grand-Mons, il y a aussi des difficultés et nous devons, à cet égard, tenir compte de plans de circulation locaux pour, justement, améliorer la fluidité et surtout, comme vous le disiez, Monsieur COLLETTE, ne pas accroître la pression de l'automobile. Pour ce qui concerne le Schéma de Structure, pour rester dans ce domaine, là aussi, nous y avons déjà beaucoup travaillé au Collège. C'est un travail considérable, aujourd'hui approuvé par la Région Wallonne, donc cela va nous aider. C'est un document qui est à la fois un document de référence. Quand nous disons un document de référence, c'est une référence sur laquelle nous nous baserions de temps en temps. Je pense que cela constitue véritablement la « référence » avec laquelle tout un chacun doit travailler, non seulement le Conseil Communal, le Collège, mais également les Architectes et dans la mesure du possible, toutes celles et ceux qui ont quelque chose à dire dans le domaine de la gestion du Grand-Mons. Nous allons devoir effectuer des priorités et la grande difficulté face à laquelle nous nous trouvons, c'est que nous avons fait la liste des priorités. Il nous faudrait plusieurs milliards pour pouvoir assumer une partie des priorités qui semblent s'indiquer. Bien entendu – et vous la verrez lors du débat budgétaire – la situation budgétaire est très difficile, quand je dis très difficile, c'est pour rester modéré et j'attends d'avoir les chiffres définitifs plutôt que de les annoncer aujourd'hui. Mais comment faire, alors que les besoins sont si importants et les moyens financiers mesurés ? On n'évitera pas à faire des choix et ce sera là l'heure de la vérité, des choix dans ce qui a été programmé comme choses nouvelles et peut-être des choix dans des décisions prises, Monsieur BAILLY, et que peut-être, nous ne pourrons pas réaliser car je donnerai toujours,

et le Collège donnera toujours la priorité, pour réparer une école par rapport à une route ou une infrastructure que nous pourrions considérer comme secondaires. Nous accorderons toujours nos priorités à la sécurité routière plutôt qu'à tel ou tel autre investissement qui peut nous paraître secondaire et dans l'état actuel des choses, nous sommes bien forcés de faire ce travail et quand nous viendrons devant vous, nous présenterons le résultat de cette réflexion et nous expliquerons clairement pourquoi peut-être tel ou tel investissement nous ne le ferons pas et pourquoi tel ou tel investissement a dû être réorienté par rapport à ceux que l'on pouvait prévoir. Je ne vois pas aujourd'hui d'autres méthodes compte tenu des moyens dont nous disposons et dans la foulée, j'en viendrai au budget. Vous avez été très nombreux et c'est normal, Messieurs BIEFNOT, HAMAIDE, TAQUIN, VISEUR, BAILLY, vous avez, à juste titre, évoqué cette question budgétaire. Alors, tout d'abord, pour ce qui concerne le Fonds des Communes, c'est vrai, mes prédécesseurs l'ont souvent indiqué, il y a une injustice dans la répartition du Fonds des Communes. Mais je crois qu'aujourd'hui, le dialogue que nous devons avoir avec la Région wallonne, et singulièrement avec le Ministre Charles MICHEL, est un dialogue qui est à la fois réaliste et constructif. Réaliste, car personne aujourd'hui n'a réussi à enlever des moyens financiers aux communes qui ont ces moyens. Je pense que raisonnablement, il vaut mieux partir d'un principe que ce qui est, est, mais qu'en revanche, il faut aller vers une répartition et il faut créer en quelque sorte un mécanisme qui soit un mécanisme correctif qui prendra du temps mais qui ferait en sorte que des villes comme Mons, comme Namur, se retrouvent à un statut qui ne soit pas tout à fait le même que celui d'autres villes qui ne manquent pas de charme ni d'intérêt, je pourrais citer Bastogne, je pourrais citer d'autres villes mais je ne voudrais pas considérer que d'autres sont moins intéressantes mais une ville de 92 ou de 100 000 habitants, avec des responsabilités de chef-lieu, de capitale de Province, elle mérite un statut particulier. Donc, pour le moment, nous travaillons, nous réfléchissons à faire en sorte de revoir certains paramètres du Fonds des Communes et, en même temps, à faire en sorte que certaines villes puissent appartenir à des catégories spécifiques. Cela ne va pas tout résoudre, cela ne va pas nous exonérer d'opérer des choix internes importants mais en tout cas, nous espérons que cela pourra nous aider. Quant à la note de politique générale demandée par Monsieur VISEUR, bien entendu, nous accompagnerons notre projet de ce type

de note de politique générale. Alors, sans vouloir répondre à tout, les associations bien entendu, elles seront soutenues, nous essayerons néanmoins de faire en sorte qu'il y ait un travail convergeant avec ce que nous pensons être la politique qu'il convient de mener. Pour ce qui concerne le logement, a-t-on oublié le privé ? C'est une erreur si cela ne s'y trouve pas, c'est clair que pour nous, le logement privé fait partie intégrante des partenaires et nous utiliserons d'ailleurs des moyens particuliers pour parfois faire en sorte de louer certains immeubles, appartements, justement pour permettre à un certain nombre de personnes l'accès à des logements. Je voudrais aussi évoquer la question de l'agriculture. Certes, mais nous sommes très conscients de l'importance du monde agricole, notamment pour l'aspect paysager mais aussi pour le travail intrinsèque que ce monde accomplit. La concertation à cet égard sera garantie. Trois, quatre derniers éléments et j'en termine. Le premier concerne l'administration et l'accueil. Monsieur HAMAIDE, Monsieur COLLETTE, Monsieur BIEFNOT en ont parlé, c'est vrai que parmi les priorités absolues que nous devons retenir, il y a le transfert des départements de la population vers la rue Buisseret. Le dossier est repris, on essaiera de le suivre au plus près pour qu'il puisse sortir notamment au niveau de la Région Wallonne en terme d'intervention régionale ; mais c'est vrai qu'à la fois, certaines personnes du personnel et nos concitoyens sont en droit de se plaindre de la qualité. Des conditions, pas de la qualité des services, car le travail accompli par notre administration est un travail remarquable, effectué dans des conditions très difficiles. Ce que nous vous proposons, c'est véritablement de faire en sorte qu'en allant, nous restaurions ce bâtiment de la rue Buisseret en déplaçant, comme l'avait prévu d'ailleurs le précédent Collège, une partie du personnel de l'administration. Il y aura une plus grande aisance pour le personnel, une meilleure qualité de cadre de travail et pour la population, un accueil très différent. Ne serait-ce que parce qu'on va créer des espaces de dialogue paysagers, des espaces de dialogue. Ce ne sera plus le guichet fermé, etc... Bref, ce sera une technique beaucoup plus contemporaine de l'accueil de la population. Quant au Conseil communal et au Collège comme on l'a dit, nous irons dans certaines communes du Grand Mons, je pense que nous devons sortir de temps en temps de la Grand Place de Mons, c'est fort symbolique mais c'est extrêmement important et pour répondre à Monsieur COLLETTE, nous accomplirons à cette occasion, un effort pédagogique pour tenter de rencontrer des associations, des personnes avant ces

séances du Conseil communal et faire en sorte que la population se rende compte que nous allons vers elle, que nous voulons vraiment établir ce dialogue, on ne peut pas tout mais on essaye de faire ce qu'on peut au mieux par ce dialogue et par ce déplacement de l'autorité vers nos concitoyens. Nous l'avons fait pour les travaux de la rue d'Enghien. Nous avons consulté avant de commencer les travaux, l'ensemble des riverains mais pour des travaux lourds et importants avec l'Echevin des Travaux, c'est clair que nous démultiplierons ce genre d'initiative car cela nous semble important, ne serait-ce que d'expliquer exactement ce qui va se produire et puis la séance de la rue d'Enghien était à cet égard significative et avait des cas individuels, des gens, des commerces, des professions libérales pour lesquels il fallait vraiment trouver des solutions. Eh bien, il me semble que c'est de notre responsabilité d'essayer de faire sur mesure, de trouver sur mesure, un certain nombre de solutions pour ces personnes qui vont voir presque durant une année, leur route complètement barrée. Ce qui n'est pas rien ! Pour ce qui concerne le dossier des Grands Près, pour répondre à Monsieur HAMAIDE, cela reste pour le Collège, une très grosse préoccupation. Nous sommes en train de faire l'étude détaillée de tous les engagements. Il me semble que pour que nous donnions un feu vert, à la limite, on n'a pas besoin de nous. Les promotions sont privées mais on aura besoin bien entendu de l'administration communale pour les différents permis, notamment les permis de bâtir et c'est clair qu'il n'y a pas un seul promoteur qui s'aventurera sans qu'au préalable, il n'y ait eu si pas, un accord définitif, en tout cas un accord de principe sur tel ou tel investissement qu'il pourrait faire. Nous pensons qu'il faut absolument qu'on puisse en connaître davantage sur le projet appelé « Imagic » car si par mésaventure, ce projet ne se fait pas, est-ce à dire que tout ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui était simplement pour un grand centre commercial ? Si c'était pour uniquement un grand centre commercial, il ne fallait pas toutes ces circonvolutions et donc, la question est fondamentale. Deux, c'est clair que si c'est uniquement pour un grand centre commercial, quid des effets qui sont prévisibles sur non seulement le centre ville mais également sur Jemappes où il reste encore bon nombre de questions à résoudre. Donc, nous sommes pour le moment dans la phase d'examen. J'avoue que le Collège se réunit presque sans désespérer, nous avons le budget, donc nous avons un travail qui est considérable et puis, le simple fait d'étudier les dossiers, cela nous demande du temps. On n'a pas encore trouvé

la puce électronique que l'on pourrait mettre dans le cerveau et qui ferait qu'on puisse avaliser toutes les données rapidement et donc, on est en train de travailler mais nous prendrons notre temps même si je sais que les promoteurs nous pressent à juste titre, je peux comprendre, nous prendrons notre temps parce que la décision définitive est une décision qui a un caractère historique sur l'impact tant du centre ville que notamment, de Jemappes. Alors, deux derniers éléments et je vous cède la parole pour les répliques. La sécurité, Messieurs BIEFNOT, BAILLY, TAQUIN et d'autres sont intervenus sur ce sujet, nous aurons l'occasion d'y revenir. Je voudrais simplement vous indiquer que nous sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure une zone pluricommunale avec deux communes, Quévy et Mons mais nous sommes la première à avoir fait publier au Moniteur belge de samedi, l'appel aux candidats pour désigner le chef de zone, c'est-à-dire notre commissaire en chef que l'on appelle maintenant chef de zone, telle a été la dénomination retenue par le législateur. Et les candidats ont 16 jours, à dater de samedi, pour poser leur candidature, après cela, un examen d'aptitude et de comportement qui se fera au CELOR suivi d'un Comité de sélection. J'essaye avec le Collège, par tous les moyens, de réduire tous les délais pour aller le plus vite possible dans la désignation de ce chef de zone ou cette chef de zone parce qu'il me semble que dans le redéploiement de la police locale, c'est-à-dire la fusion de la police communale et de la gendarmerie, nous avons, bien entendu, notre propre conception : décentralisation des antennes, présence plus importante d'agents dans les quartiers mais il me semble qu'il est presque impensable que le Collège, le Conseil de police ou le Bourgmestre inventent un plan stratégique même s'il était le meilleur du monde. Si ce plan n'est pas partagé par le ou la futur(e) responsable de la police, c'est clair qu'il y a, là, quelque chose qui n'est pas sain et donc, dans l'attitude que nous développons, nous accélérons le mouvement pour qu'il y ait cette désignation le plus rapidement possible, ce qui permet alors de mettre au point la stratégie de commun accord avec le chef de zone et avec les autorités communales. Nous présenterons alors au Conseil de police et au Conseil communal, le résultat de ce travail. Pour vous rassurer, tout est quasiment terminé en terme d'analyses, d'études. A la fois la gendarmerie et la police ont travaillé de manière remarquable, nous avons toutes les données, nous avons une vision qui est assez claire. Il manque deux choses, l'argent parce que vous verrez quand nous discuterons du budget, que cette fusion coûte très

cher. Il va d'ailleurs falloir que nous accordions une priorité car je n'imagine pas là non plus, faire tel ou tel investissement si, en même temps, on dégrade la sécurité de nos concitoyens. Donc, il faut de l'argent et cela, nous allons maintenant voir comment nous pouvons faire et deux, il faut impérativement que nous soyons d'accord sur qui et quoi, comment on affecte les personnes et cela, nous le ferons dans les prochaines semaines. J'en termine avec le "Dimanche de la Trinité", Monsieur HAMAIDE, en vous remerciant d'ailleurs pour votre correction, en confirmant ce que vous dites, oui, ce n'est pas du folklore, c'est un patrimoine exceptionnel, en tout cas ce n'est pas que du folklore et je pense d'ailleurs qu'on ne doit plus voir notre "Dimanche de la Trinité" sous l'angle du folklore mais bien comme un patrimoine culturel exceptionnel. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer Monsieur RAEPERS. Nous entendons le conforter dans son travail et le soutenir dans la rénovation qu'il a réalisée dans le cadre de l'organisation de toute la Ducasse et en particulier du combat. Voilà, Mesdames, Messieurs, la réponse du Collège. Bien entendu, il vous appartient de répliquer si vous le souhaitez.

Qui demande la parole ?

Je vous remercie, je suggère que nous passions au résultat du vote. Ont été élus, membres du Conseil de l'Aide Sociale, Marc BARVAIS, et automatiquement leurs suppléantes : Madame BLOCKMANS Geneviève, et NAHIME Khadija. Sont alors élus Serge COLMANT avec comme suppléants : Mauricette BELOT, Christian MORESCO, Christine DIEU, Michel LAFORGE. Est élu Xavier DUPONT, avec comme suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Claude SIMON. Est élu Jacques FLANDROIT, avec comme suppléantes : Geneviève BLOCKMANS, Khadija NAHIME. Est élu Guy GOETGEBUER avec comme suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Raoul PIERARD et Cosette REYNDERS. Est élu Vivian HISMANS, suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Jean-Pierre HOUDART. Est élu André JACQUEMIN, suppléants : Gérard BARROIS, Catherine HOCQUET. Est élu Pascal LAFOSSE, suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Alain DIEU, Serge DUBOIS. Est élue Christine LAGNEAU, suppléants : Déborah ANTONA, José WILBAUT. Est élue Brigitte MICHEL, suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Jacques LEBRUN. Est élue Laurette PREVOT, suppléants : Daniel LARET, Huguette BROHEE. Est élu Bruno RIGO, suppléants : Geneviève BLOCKMANS, Raoul PIERARD, Cosette REYNDERS. Et est élue Giuseppa SALAMONE,

suppléants : Geneviève BLOCKMANS et Jacques BLONDELLE.

ADOPTE - 3^e annexe

5^e objet : Conseil communal. Approbation du nouveau règlement d'ordre intérieur (R.O.I.). Cabinet Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : Approbation du nouveau règlement d'ordre intérieur. Qui demande la parole ? Monsieur VISEUR, vous avez la parole et je prends note des autres intervenants.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ce nouveau règlement comporte quelques articles que l'on pourrait qualifier d'assez drastiques, par exemple, l'article 23 : "Nul, à l'exception des membres du Collège, ne parle plus de deux fois sur le même objet" et il y a aussi le minutage des questions et des interpellations. Nous allons l'approuver, évidemment, en supposant que la volonté est de ne pas laisser dériver une assemblée par des interventions trop longues ou intempestives, si telle est bien l'intention, cela ne cause pas de problème ; mais il faut se rendre compte qu'une application trop rigoureuse d'un pareil règlement risquerait aussi de cadenasser le débat et en quelque sorte, de pouvoir faire taire l'opposition. J'espère évidemment que ce n'est pas cela qui sous-tend les nouveaux articles et donc, nous vous demandons vraiment d'appliquer ce règlement avec souplesse et pas avec un chrono en main parce que ce lieu est un lieu de débat public. C'est donc le lieu où le débat doit pouvoir évoluer et doit pouvoir être complet sans être pour autant écourté pour des questions de minutage. Donc, on vous demande une application souple et dans ces conditions-là, nous allons approuver le règlement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur VISEUR. La parole est à Monsieur TAQUIN.

M. TAQUIN, Conseiller : Je voulais simplement savoir si il y avait un vote sur la déclaration de mandature, ce qui me semblait...?!

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur TAQUIN. Moi-même ayant cette tradition parlementaire, j'étais parti pour le vote

quand, à juste titre, le Secrétaire communal me rappelle que nous sommes au Conseil communal et que demander un vote de confiance est inutile, bien que fort sympathique. J'imagine que vous auriez la bonté, en tout cas une majorité d'entre vous, d'approuver, mais on ne peut rien y faire, le Collège est installé, le Conseil est installé et donc, nous n'aurons pas à nous conforter et nous en resterons à la rigueur des règles communales. Comme quoi nous ne nous laissons pas aller à des plaisirs qui pourraient être les plaisirs du délice politique, nous en restons à la rigueur des textes. Qui demande la parole sur le règlement ? Je réponds alors à Monsieur VISEUR. Oui, il y aura une application souple. Deux éléments. Vous aurez remarqué que tout ce qui se trouve ici, notamment dans cette partie, ce n'est ni plus ni moins que ce qui se trouvait déjà précédemment et cela se trouve aussi dans les recommandations de l'Union des Villes et des Communes. Je pense que c'est fait avec cette volonté, mais je sais que cela ne se produira pas chez nous, de permettre un débat tonique pour des choses importantes que nous avons à nous dire mais parfois, en évitant que l'on ne s'embarque dans des considérations longues et ennuyeuses dans une assemblée très dégarnie et parfois avec des conseillers qui, l'heure avançant, commencent à bâiller et se demandent ce qu'ils font là. Mais, comme je ne doute pas que ce ne sera pas du tout le cas, eh bien, je vous promets une application souple.

ADOPTE à l'unanimité - 4^e annexe

6^e objet : Conseil communal. R.O.I. – Election des Présidents de Commissions permanentes Cabinet Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : L'ordre du jour appelle alors l'élection des Présidents des Commissions. Les groupes ayant désigné les différents Présidents de Commissions et les membres, je vais simplement vous rappeler qui sont les Présidentes et Présidents de Commissions.

Commission du Bourgmestre : Monsieur Bernard BIEFNOT.

Commission du Cadre de Vie : Monsieur Michel POIVRE.

Commission du Logement, de l'Urbanisme et de la Mobilité et la Régie foncière : Monsieur François COLLETTE.

Commission de l'Intérieur : Mademoiselle Mélanie OUALI.

Commission du budget financier-emploi : Monsieur Alain DEBAUGNIES.

Commission des Sports et des Fêtes : Madame Geneviève GUEPIN.

Commission de l'Education : Monsieur Luc ALLARD.

Commission de la Culture, du Tourisme et de l'Economie : Monsieur Chrisophe TAQUIN.

Commission de la Solidarité et des Affaires Sociales, de la Famille et de la Jeunesse : Monsieur Jean-Pierre VISEUR

Et la Commission de l'Aide Sociale CPAS : Monsieur Eric BAILLY.

Tous les noms ayant été fournis, s'il n'y a pas de contestation, puis-je considérer que c'est approuvé ? OK !

ADOPTE à l'unanimité - 5^e annexe

7^e objet : Conseil communal. Modification du jeton de présence accordé aux Conseillers communaux pour les séances du Conseil et des Commissions permanentes et attribution aux président(e)s des Commissions d'une rémunération forfaitaire. Secrétariat C/12

M. DI RUPO, Bourgmestre : Modification des jetons de présence accordés aux Conseillers communaux et en Commission, nous avons modifié le texte en disant que les jetons de présence en Commission, c'est à concurrence du nombre de séances du Conseil pour éviter d'ailleurs ce que vous aviez indiqué, Monsieur VISEUR, comme excès possibles. Moyennant cette modification, pas d'observation.

ADOPTE à l'unanimité - 6^e annexe

8^e objet : Modification des cadre et statut des membres des Cabinets 1^e 4288

M. DI RUPO, Bourgmestre : Modification des cadre et statut des membres des Cabinets. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : A ce sujet, il nous a semblé au travers des éléments du dossier que votre cabinet, Monsieur le Bourgmestre, avait un peu enflé par rapport au cabinet précédent, me semble-t-il ? Alors nous allons nous abstenir en attendant d'avoir l'impact budgétaire que cela comporte.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Monsieur VISEUR. Oui, mon cabinet est plus important que le précédent. Oui, il nous faut à la base de la direction que nous voulons donner, des moyens humains et matériels importants. Oui, je vais demander, malgré les difficultés, que l'on informatise le département jusqu'aux dents. Oui, je voudrais utiliser toutes les techniques modernes, et avec les Echevins, et les Secrétaires des Echevins, et l'Administration, car je n'imagine pas un seul instant, devoir faire le travail que vous avez approuvé tacitement par le débat que je viens d'entendre sans que nous ayons au départ de la direction, un certain nombre de moyens et cela coûtera, je vous dirai combien cela coûte, je vous expliquerai pourquoi. Mais vous m'excuserez mais j'ai beau faire des incantations, ce que je n'ai jamais fait, je n'ai pas encore trouvé la solution magique pour qu'on puisse faire en sorte de gagner du temps et aussi que les informations circulent et que l'on utilise des techniques contemporaines d'autant plus que nous sommes par ailleurs, assaillis de demandes de toutes natures. Je vous remercie, je vais demander aux différents groupes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE - 7^e et 8^e annexes

9^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de recouvrement de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux Contentieux REFFONC

ADOPTE à l'unanimité - 9^e annexe

10^e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre l'auteur présumé responsable des dégradations occasionnées au Commissariat de Police et aux vitres du café « Le Parking » en avril et mai 1996 Contentieux RECPFAC

ADOPTÉ à l'unanimité - 10^e annexe

11^e objet : Hall multifonctionnel – Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'intention entre la Ville de Mons et l'Etat Belge Contentieux

ADOPTÉ à l'unanimité - 11^e annexe

12^e objet : Police. Délégation donnée à M. le Bourgmestre en matière d'ordonnance de police Police adm. 6002/0D

ADOPTÉ à l'unanimité - 12^e annexe

13^e objet : Information au Conseil communal de l'existence d'une délégation de signature de Monsieur le Secrétaire communal à deux personnes de niveau 1. Environnement AMG 313

ADOPTÉ à l'unanimité - 13^e annexe

14^e objet : ESTH Mons – Sanitaires – Assainissement et hygiène. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/98.735.084.00

ADOPTÉ à l'unanimité - 14^e annexe

15^e objet : Acquisition de matériel de télégestion. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.030

ADOPTÉ à l'unanimité - 15^e annexe

16^e objet : Acquisition d'outillage et de matériel. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000..421.076

ADOPTÉ à l'unanimité - 16^e annexe

17^e objet : Aménagements routiers de sécurité à réaliser à Mons (bornes en pierre bleue et ralentisseurs de vitesse). Ratification des modifications apportées au projet 3^e 2^e E/2000.421.070.

ADOPTÉ à l'unanimité - 17^e annexe

18^e objet : Acquisition d'une camionnette pour le service Voirie. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.136.042

ADOPTÉ à l'unanimité - 18^e annexe

19^e objet : Acquisition de poubelles publiques. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.421.074

ADOPTÉ à l'unanimité - 19^e annexe

20^e objet : Acquisition d'outillage. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.015.

ADOPTÉ à l'unanimité - 20^e annexe

21^e objet : Détection gaz au Musée Duesberg. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.771.181

ADOPTÉ à l'unanimité - 21^e annexe

22^e objet : Acquisition de fontaines d'eau glacée. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.006

ADOPTÉ à l'unanimité - 22^e annexe

23^e objet : Extension du Central téléphonique de l'Hôtel de Ville. Installation et acquisition de téléphones et antennes DECT. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.016

ADOPTÉ à l'unanimité - 23^e annexe

24^e objet : Hôtel de Ville – Central téléphonique – Opérateur automatique . Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.017

ADOPTÉ à l'unanimité - 24^e annexe

25^e objet : Ecole maternelle d'Harmignies. Remplacement de la chaudière. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 2^e E/2000.721.105

ADOPTÉ à l'unanimité - 25^e annexe

26^e objet : Mons-Flénu. Egouttage de la rue Genestros. Approbation de l'avenant n° 1 3^e 2^e E/99.877.221

ADOPTÉ à l'unanimité - 26^e annexe

27^e objet : Rétablissement de trottoirs et accotements à Cuesmes, rue de Flénu et Mons, chemin de la Procession. Approbation de l'avenant n°1 3^e 2^e E/99.421.062

ADOPTÉ à l'unanimité - 27^e annexe

27bis objet : Bâtiments communaux. Gestion des alarmes d'intrusion. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2000.104.009

M. VISEUR, Conseiller : Le 27 bis, c'est quoi ?

M. BIEFNOT, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, si vous permettez simplement dans le libellé de l'ordre du jour, vous verrez que le dernier point, le 27, en réalité, il y a une erreur.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est "bâtiments communaux".

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Il y a "rétablissement de trottoirs" et le 27 bis, c'est "bâtiments communaux et gestion des alarmes". Ce sont deux dossiers distincts.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le traitement de texte et l'informatique ont fait que l'on a fait un seul bloc, là où il en faudrait deux. Avec toutes nos excuses.

ADOPTE à l'unanimité - 28^e annexe

28^e objet : Marché de service bancaire 2000 – Information au Conseil communal des emprunts et escomptes soumis à la décision du Collège Echevinal pendant les mois de novembre et décembre 2000 pour l'Administration centrale.
G.F. 0060

ADOPTE à l'unanimité - 29^e annexe

29^e objet : Budget 2001 – 2^eme douzième provisoire GF

ADOPTE à l'unanimité - 30^e annexe

30^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 1.403.000 F destiné à financer les honoraires des techniques spéciales du RAEC Mons GF 5484

ADOPTE à l'unanimité - 31^e annexe

31^e objet : Régie foncière – Comptabilité – 2^eme douzième provisoire RF 261

ADOPTE à l'unanimité - 32^e annexe

32^e objet : Avenant n°2 à la convention passée avec l'ASBL « Nouvelle Bibliothèque des Comtes de Hainaut – A.F.I.C. » en vue de la reconnaissance du réseau local montois de lecture publique en catégorie A. Culture 6718

ADOPTE à l'unanimité - 33^e annexe

33^e objet : Règlement d'ordre intérieur des bibliothèques publiques montoises et règlement d'ordre intérieur du réseau communal. Culture 6705B

ADOPTE à l'unanimité - 34^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le prochain conseil, c'est le 12 février à 18 h 00. Les dates proposées sont : le 12 février, le 19 mars, le 23 avril, le 21 mai, le 18 juin et ne partez pas trop vite en vacances, le 09 juillet 2001. En remerciant toutes celles et ceux qui ont participé à ce conseil.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents : M. BEUGNIES, Mme BLAZE

34^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a/ Prorogation d'une pause carrière à mi-temps d'une employée d'administration
1^e 4487

ADOPTÉ - 35^e annexe

b/ Prorogation d'une pause carrière à mi-temps d'une employée d'administration
1^e 4306

RETIRE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c/ Constitution d'une réserve de recrutement d'employés d'administration D1 avec spécialisation sténo 1^e 5009

ADOPTÉ - 36^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d/ Reprise de ses fonctions de chef de bureau administratif + désignation en qualité de Chef de Cabinet 1^e 10859

ADOPTÉ - 37^e annexe

35^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a/ Interruption de carrière à 1/5 temps d'un ouvrier qualifié D3 1^e 4064

ADOPTÉ - 38^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b/ Démission honorable d'un ouvrier s/qualifié B 1^e 4065

ADOPTÉ - 39^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c/ Démission honorable d'un ouvrier qualifié D1 1^e 3958

ADOPTÉ - 40^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
d/ Démission honorable d'un contremaître en chef 1^e 10209

ADOPTE - 41^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
e/ Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié 1^e 11073

ADOPTE - 42^e annexe

36^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
a/ Prorogation d'une interruption partielle de carrière accordée à une femme de
peine 1^e 4345

ADOPTE - 43^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
b/ Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une
cuisinière 1^e 2571

ADOPTE - 44^e annexe

37^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
a/ Modification d'une interruption de carrière à mi-temps d'un commis. Octroi d'un
congé parental 1^e 10695-3

ADOPTE - 45^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
b/ Octroi d'une interruption complète de carrière à une femme de peine
1^e 11886-2

ADOPTE - 46^e annexe

38^e objet : POLICE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
a/ Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent de police 1^e 4200

ADOPTE - 47^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
b/ Démission d'un agent de police 1^e 11053

ADOPTE - 48^e annexe

39^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a/ Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur pompier professionnel chauffeur
1^e 11505

ADOPTÉ - 49^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b/ Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un sapeur pompier et à un sapeur pompier chauffeur 1^e 3237/4031

ADOPTÉ - 50^e et 51^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

40^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES-

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée de bibliothèque
1^e 10881

ADOPTÉ - 52^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

41^e objet : Commission Paritaire Locale – Désignation des membres effectifs et suppléants 8^e 2^e 1627

ADOPTÉ - 53^e annexes

42^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a/ Désignation de directrices d'écoles à titre intérimaire 8^e 1^e 7953/6449

ADOPTÉ - 54^e et 55^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b/ Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives
8^e 1^e 5592/6239

ADOPTÉ - 56^e et 57^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c/ Désignation d'instituteurs/trices primaires à titre intérimaire
8^e 1^e 7985/3148/3075/3193/3173/3196/3199/3206

ADOPTÉ - 58^e à 69^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d/ Mise à la retraite d'institutrices maternelles définitives 8^e 1^e 6594/7639/5736

ADOPTÉ - 70^e à 72^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
e/ Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives
8^e 1^e 5803/6021

ADOPTÉ - 73^e et 74^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
f/ Réaffectation à titre définitif d'institutrices maternelles placées en disponibilité
par défaut d'emploi 8^e 1^e 7842/7908/7951/7952

ADOPTÉ - 75^e à 78^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
g/ Modification de la réaffectation à titre intérimaire d'institutrices maternelles
définitives placées en disponibilité par défaut d'emploi 8^e 1^e 7951/7952

ADOPTÉ - 79^e et 80^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
h/ Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi
vacant 8^e 1^e 8094

ADOPTÉ - 81^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
i/ Retrait de la désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles
8^e 1^e 8043/8006

ADOPTÉ - 82^e et 83^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
j/ Désignation d'institutrices maternelles à titre intérimaire
8^e 1^e 3021/8161/8006/8094/8043/3061/8103/8104

ADOPTÉ - 84^e à 98^e annexes

43^e objet : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
a/ Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (emploi non
vacant) 8^e 2^e 8306

ADOPTÉ - 99^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
b/ Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (emploi non
vacant) 8^e 2^e 8307

ADOPTÉ - 100^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
c/ Réaffectation temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 7769

ADOPTÉ - 101^e annexe

44^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – P.S.

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
a/ Désignation à titre temporaire d'un sous-directeur à temps plein (emploi non vacant) 8^e 2^e 6009

ADOPTÉ - 102^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
b/ Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (emploi non vacant) 8^e 2^e 8225

ADOPTÉ - 103^e annexe

45^e objet : ECOLE SECONDAIRE TECHNIQUE ET HORTICOLE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
1/ Réaffectation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 5994

ADOPTÉ - 104^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
2/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 6973

ADOPTÉ - 105^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
3/ Réaffectation d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 6681

ADOPTÉ - 106^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
4/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 6820

ADOPTÉ - 107^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
5/ Réaffectation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre définitif 8^e 2^e 6411

ADOPTÉ - 108^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
6/ Désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 7938A

ADOPTÉ - 109^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
7/ Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6499

ADOPTÉ - 110^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
8/ Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6508

ADOPTÉ - 111^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
9/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6490

ADOPTÉ - 112^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
10/ Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6260

ADOPTÉ - 113^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
11/ Réaffectation temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 7020

ADOPTÉ - 114^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
12/Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6792

ADOPTÉ - 115^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
13/ Réaffectation à titre temporaire d'un professeur de cours généraux dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8057

ADOPTÉ - 116^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
14/ Désignation temporaire d'un professeur de pratique professionnelle
8^e 2^e 8301

ADOPTÉ - 117^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
15/Désignation temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8293

ADOPTÉ - 118^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
16/ Désignation temporaire d'un professeur de cours techniques et de cours de
pratique professionnelle 8^e 2^e 8205

ADOPTÉ - 119^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
17/Désignation temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 8303

ADOPTÉ - 120^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
18/ Désignation temporaire d'un professeur de cours généraux, de cours
techniques et de cours spéciaux 8^e 2^e 8296

ADOPTÉ - 121^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
19/Détachement temporaire dans des heures de coordination pédagogique d'un
professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques
8^e 2^e 6290

ADOPTÉ - 122^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
20/ Réaffectation temporaire d'un professeur de cours spéciaux en perte partielle
de charge 8^e 2^e 6467

ADOPTÉ - 123^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
21/ Réaffectation temporaire d'un professeur de cours techniques en
disponibilité par défaut d'emploi 8^e 2^e 7938

ADOPTÉ - 124^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
22/ Réaffectation temporaire d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle en perte partielle de charge 8^e 2^e 6461

ADOPTÉ - 125^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
23/ Désignation temporaire d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 6390

ADOPTÉ - 126^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
24/ Désignation temporaire par détachement d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 5994

ADOPTÉ - 127^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
25/ Désignation temporaire par détachement d'un professeur de cours spéciaux.
Réaffectation temporaire d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 6352

ADOPTÉ - 128^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
26/ Réaffectation partielle temporaire d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6427

ADOPTÉ - 129^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
27/ Réaffectation totale temporaire d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6681

ADOPTÉ - 130^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
28/ Réaffectation totale temporaire d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 7969

ADOPTÉ - 131^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
29/ Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle en qualité de surveillante éducatrice 8^e 2^e 6227

ADOPTÉ - 132^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
30/ Réaffectation totale temporaire d'un professeur de cours techniques
8^e 2^e 6367

ADOPTÉ - 133^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
31/ Réaffectation partielle temporaire d'un professeur de cours techniques et de
cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 6697

ADOPTÉ - 134^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
32/ Réaffectation partielle temporaire d'un professeur de cours de pratique
professionnelle 8^e 2^e 7133

ADOPTÉ - 135^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
33/ Réaffectation partielle temporaire d'un professeur de cours de pratique
professionnelle 8^e 2^e 6820

ADOPTÉ - 136^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
34/ Désignation par détachement d'un professeur de cours généraux
8^e 2^e 6411

ADOPTÉ - 137^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
35/ Réaffectation partielle temporaire d'un professeur de cours généraux et de
cours spéciaux 8^e 2^e 6459

ADOPTÉ - 138^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
36/ Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant d'un professeur de
cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6808

ADOPTÉ - 139^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
37/Rappel provisoire à l'activité dans un emploi vacant d'un professeur de cours
techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 7004

ADOPTÉ - 140^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
38/ Réaffectation totale dans un emploi vacant d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6462

ADOPTE - 141^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
39/ Réaffectation temporaire d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6471

ADOPTE - 142^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
40/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et spéciaux à titre définitif 8^e 2^e 6459

ADOPTE - 143^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
41/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 6271

ADOPTE - 144^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
42/ Réaffectation d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 6916

ADOPTE - 145^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
43/ Réaffectation d'une chargée de cours généraux et techniques à titre définitif 8^e 2^e 7892

ADOPTE - 146^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
44/ Réaffectation d'une chargée de cours de religion catholique à titre définitif 8^e 2^e 6996

ADOPTE - 147^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
45/ Réaffectation d'un professeur de cours de religion catholique à titre définitif 8^e 2^e 6209

ADOPTE - 148^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
46/ Réaffectation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre définitif
8^e 2^e 6356

ADOPTE - 149^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
47/ Réaffectation d'un professeur de cours généraux et de morale, à titre définitif
8^e 2^e 6505

ADOPTE - 150^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
48/ Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique
professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 6933

ADOPTE - 151^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
49/ Réaffectation d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre
définitif 8^e 2^e 5449

ADOPTE - 152^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
46^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons ». Désignation des
délégués de la Ville à l'assemblée générale O.T. 1A/B-295

ADOPTE - 153^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
47^e objet : AGENT CONTRACTUEL SUBVENTIONNE
Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps
à une puéricultrice 1^e 10933

ADOPTE - 154^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le
desir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de
l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans
réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 2 janvier 2001

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO,

=====